

Bagneux

- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 9 AVRIL 2019 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte-rendu de la séance précédente.....	16
FINANCES	17
1 - FISCALITE DIRECTE LOCALE	17
Fixation des taux des trois taxes locales pour 2019	17
2 - REMISES GRACIEUSES	18
Remises gracieuses pour les années 2014 à 2017	18
3 - GARANTIES COMMUNALES	19
Demande de garantie communale au profit de la SA D'HLM Domaxis pour un prêt total de 3 550 162 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation des 121 logements de la résidence Cosson, située au 27-33 avenue Louis Pasteur à Bagneux	19
4 - CAPITAL SOCIAL DE LA SADEV 94	20
Participation de la commune de Bagneux au capital social de la SADEV 94	20
5 - SOLIDARITE	23
Solidarité de la Ville de Bagneux envers les sinistrés du Mozambique suite à la tempête tropicale dévastatrice du 16 mars 2019	23
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	23
6 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE BAGNEUX	23
Autorise Mme le Maire à passer le contrat de délégation de service public	23
7 - AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION TEMPORAIRE - DODECA	27
Approbation de l'avenant à la convention de concession temporaire relative à la gestion d'une fourrière automobile pour le compte de la Ville de Bagneux à passer avec DODECA et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	27
8 - PARTICIPATION DES HABITANTS	27
Attribution des subventions aux associations dans le cadre de la deuxième session de l'Appel à Projet Citoyen	27
9 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION TAEKWONDO DU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX	28
Attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à la section Taekwondo du COMB pour aider à la participation des sportifs de haut niveau au Jeux Olympiques 2020 et 2024	28
10 - CREATION D'UN RESEAU D'AGRICULTURE URBAINE ET D' ACTIONS ECOLOGIQUES CITOYENNES ET SOLIDAIRES	28
Approbation du renouvellement de la convention-cadre entre la Ville de Bagneux et l'association Atelier d'Architecture Autogérée pour la création d'un réseau d'agriculture urbaine et d'actions écologiques citoyennes et solidaires et autorisation donnée à	

Mme le Maire de la signer	28
AMENAGEMENT URBAIN	30
11 - LE TEMPS SUR MESURE	30
Approbation du protocole relatif au projet "Le Temps sur Mesure" entre la Commune de Bagneux, l'EPFIF et le groupement Bremond/Lamotte et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	30
12 - LE TEMPS SUR MESURE	34
Approbation de la convention de cofinancement d'études géotechniques sur le périmètre Blanchard/Croizat/Fortin dans le cadre du projet "le Temps sur Mesure" entre la Commune de Bagneux et le groupement Bremond/Lamotte et autorisation donnée à Mme le Maire de la Signer	34
13 - AVIS	34
Avis concernant le projet de suppression par le Département des Hauts-de-Seine des plans d'alignement situés sur la Commune de Bagneux figurant sur le plan des servitudes d'utilité publique du PLU.....	34
14 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT - COMPTES 2017	34
Approbation des comptes 2017 de Géraud dans le cadre la DSP des marchés d'approvisionnement	34
SERVICES TECHNIQUES.....	35
15 - FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN ET SUBVENTION REGIONALE	35
Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Commune de Bagneux et de la convention entre la Région Île-de-France et la Commune Bagneux, relatives au subventionnement du projet de Ressourcerie et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer.....	35
16 - MUNICIPALISATION DE LA RD77A - AVENUES HENRI BARBUSSE, GABRIEL PERI ET RUE FROIDE (JUSQU'AU CROISEMENT AVEC JB FORTIN).....	35
Approbation de la convention de municipalisation avec une prise d'effet en deux temps (tronçon nord et sud) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	35
17 - FLOTTE DE VEHICULES MUNICIPAUX	35
Réforme, reprise, et cession à titre onéreux de véhicules municipaux.....	35
18 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 872301	36
Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 872301 relatif à la maintenance, dépannage et remplacement des systèmes de sécurité incendies et des moyens d'intervention (extincteurs, RIA et plans de sécurité) - Lot n° 1 : Systèmes de sécurité incendie : alarmes, système de détection et système de désenfumage et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	36
19 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND	37
Autorisation donnée à l'Association des Amis des Orgues Balnéolaises de restaurer l'orgue de l'église Saint-Hermeland	37
20 - RENOVATION DU MARCHÉ LEO FERRE : AMENAGEMENT DE LA PLACE.....	38
Autorisation donnée à Mme Le Maire de signer le marché.....	38

21- TRAITEMENT DE CARRIERES, FONDATIONS PROFONDES ET RENFORCEMENT DE SOL	38
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants.....	38
22 - FOURNITURE DU MAGASIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	38
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés	38
TARIFS.....	39
23 - TARIFS DES POLES ÉDUCATION ÉPANOUISSEMENT ET DROIT CITOYENNETE	39
Approbation des grilles tarifaires des activités soumises au quotient familial	39
24 - TARIFS DES POLES EDUCATION-EPANOUISSEMENT ET DROIT-CITOYENNETE	39
Approbation de la grille tarifaire des activités non soumises au quotient familial.....	39
ÉDUCATION	39
25 - REGLEMENT INTERIEUR DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS RELATIFS AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES	39
Approbation du règlement	39
26 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.....	39
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel à passer avec l'Association Vacances Voyages Loisirs et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	39
SPORTS	40
27 - MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES.....	40
Approbation de la convention type de mise à disposition des installations sportives en faveur des collèges du département des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	40
RESTAURATION.....	40
28 - REMBOURSEMENT DES REPAS DES ENSEIGNANTS.....	40
Approbation de la convention à passer avec le Ministère de l'Éducation Nationale représenté par Mme la Rectrice de l'Académie de Versailles dans le cadre des repas servis dans les restaurants scolaires au personnel de l'Éducation Nationale et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	40
29 - CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES REPAS PAR LE CCAS.....	40
Approbation de la convention de remboursement des repas par le CCAS de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	40
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	40
30 - IVG MEDICAMENTEUSES PRATIQUEES AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.	40
Approbation de la convention d'IVG Médicamenteuse à passer avec l'Établissement Hospitalier Antoine Bécclère et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	40
COMMUNICATION	41
31 - TRAVAUX D'IMPRESSION.....	41
Approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux d'impression et de façonnage de la Ville de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	41

PERSONNEL	41
34 - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX DISPOSITIFS DE SANTE (MUTUELLE ET PREVOYANCE).....	41
Modification de la participation employeur aux dispositifs de santé (mutuelle et prévoyance).....	41
35 - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX DISPOSITIFS DE SANTE (MUTUELLE ET PREVOYANCE).....	41
Augmentation de la participation employeur aux dispositifs de santé (mutuelle et prévoyance).....	41
INFORMATIQUE	41
32 - MARCHE PHOTOCOPIEURS	41
Approbation de l'avenant n° 1 au marché de location de photocopieurs et maintenance et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	41
PERSONNEL	42
33 - EFFECTIFS	42
Mise à jour du tableau des effectifs	42
VOEUX	42
36 - MOTION	42
Soutien du conseil municipal à la motion de l'Association "Les Villes du RER B Sud"	42
37 - VOEU	44
Voeu relatif aux moyens accordés par l'État à la Maison de la Justice et du droit des Blagis	44



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 9 AVRIL 2019 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, absente, pouvoir à Marie-Hélène Amiable

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

HADDAD Mouloud, absent, pouvoir à M. Alain Le Thomas

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Élisabeth Fauvel

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent
ALEXANIAN Patrick, présent
HOURS Françoise, présente
LEFRESNE Thierry, présent
REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Bruno Tudér
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah
DELAUNAY Fanny, absente, pouvoir à Bernadette David
CILLIÈRES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Roberto Romero Aguila
ZANI Saïd, présent
KONÉ Justin, absent
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présent
OTMANI Linda, présente
MORIEULT Gérard, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci chers collègues.

Je vais vous proposer de suspendre notre séance du Conseil municipal car nous accueillons les représentants de l'ODE. Nous la reprendrons après.

(La séance du Conseil municipal est suspendue à 20 h 43.)

Un mot pour introduire cette discussion et laisser pleinement la place aux membres de l'ODE pour la présentation de leur rapport et du temps à la discussion.

Permettez-moi à nouveau d'excuser Mouloud Haddad qui ne peut pas être présent ce soir.

Je tenais à vous dire à tous que nous étions particulièrement heureux de vous accueillir en cette séance du Conseil municipal. Je remercie chacun d'entre vous : Mme Pourtaud, Mme Trividic, Mme Mercier, M. Bensoussan et M. Grelot. Je vous remercie de votre engagement pour la vitalité

démocratique de notre ville et aussi pour l'important travail que vous avez fourni qui nous permet ce soir de discuter avec à l'appui un document d'une très grande qualité. Je pense que les collègues ont pu l'apprécier.

L'ODE est une instance de démocratie locale créée sous la précédente mandature. Nous avons déjà eu la chance de pouvoir avoir le retour de ses membres en 2016, deux ans après le début du mandat.

L'ODE est une instance indépendante. Ses missions sont notamment définies par une charte et, comme vous le savez, son principal objectif est le suivi, l'évaluation des engagements pris par la municipalité mais également de formuler des suggestions ou des recommandations.

Le rapport qui nous avait été présenté en 2016 présentait déjà plus de 80 des engagements et émettait plusieurs propositions dont certaines ont pu déjà être reprises ou sont en cours de réflexion ou de montage.

Pour la rédaction du rapport qui nous est présenté aujourd'hui, les membres de l'ODE ont rencontré les élus délégués (ils vont y revenir), les services de la ville et un tableau de suivi des engagements était aussi à disposition.

Ce sont donc 133 engagements que nous avons pris devant la population qui ont été décortiqués par vos soins. Il est très important pour moi et, je crois, pour l'ensemble du Conseil municipal, d'avoir votre regard sur la concrétisation de ces engagements car, évidemment pour moi, être élue commence par dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit.

Rédiger un tel document demande un énorme effort et de longues heures d'écoute, de discussion, de retour aussi entre vous et de rédaction.

Je sais que le fait que vous soyez moins nombreux que les fois précédentes n'a pas facilité la tâche mais je sais aussi que le suivi du tableau des engagements a demandé beaucoup d'allers et retours.

Vous nous présentez ce soir un document de qualité. Ce type d'exercice n'existe pas dans de nombreuses villes et nous ne pouvons qu'encourager les habitants qui s'engagent autant dans la vie de la commune.

Je propose de laisser un temps de présentation aux membres de l'ODE avant de laisser place à la discussion et aux échanges.

Je vous passe tout de suite volontiers la parole.

M. BENSOUSSAN. - Bonsoir merci pour cette introduction. Je me présente, je m'appelle Paul Bensoussan. Ce soir, je prends la parole au nom de l'ODE.

Je vous présente tout de suite les membres de l'ODE : Michèle Pourtaud, Chloé Trividic, Daniel Grelot et Danièle Mercier.

Je vais prendre la parole pour quelques minutes. Je vais vous lire l'introduction que je propose ce soir.

(Arrivée de Mme Hours à 20 h 48.)

Au nom de l'ODE, bonsoir à tous, aux élus, aux services, au public présent. Merci d'accueillir ce soir l'ODE pour la présentation de son rapport relatif à la mandature 2014-2020. Nous nous adressons à vous ce soir et à la population balnéolaïse également. Après le rapport intermédiaire de 2016, vous avez entre vos mains le rapport final de l'ODE.

Les membres de l'ODE tiennent à remercier toute la municipalité, les élus et les services, tous leurs interlocuteurs pour leur disponibilité, leur écoute, les informations communiquées, leur transparence, leur collaboration et toute leur énergie pour nous faciliter la tâche avec un petit plus pour la citoyenneté et la communication pour ne pas laisser l'ODE sur le carreau.

Quelques mots d'histoire : la création de l'ODE était l'un des engagements inscrits dans le programme municipal de 2008. Une charte votée par le Conseil municipal définit ses règles de fonctionnement. Un nouveau départ a donc été lancé en 2015 avec appel aux volontaires.

L'équipe a été totalement renouvelée dans un premier temps avec 13 membres puis est descendue aujourd'hui à 5 membres, tous présents ce soir.

Un rappel : la composition de l'ODE dans la mandature précédente était de 19 membres.

L'ODE est basée sur le volontariat, le bénévolat et l'indépendance totale vis-à-vis de la municipalité. Ses membres sont issus de conseils de quartier, d'associations ou de simples citoyens de Bagneux.

Il a mené de nombreuses investigations, rencontré de nombreux élus et responsables de service lors de réunions ciblées et a participé à de multiples réunions publiques (forum, etc.)

L'ODE n'a pas vocation à juger le programme municipal mais à apprécier l'état des réalisations à la fin de la mandature moins 1 an, donc ce qui a été fait, ce qui est en cours et ce qui reste à faire.

L'ODE se veut objective, critique mais constructive. Il émet des suggestions et formule des observations d'autant plus nécessaires au vu des évolutions majeures voire importantes de notre ville.

Méthode employée : ce sont des entretiens menés comme des audits avec des questions ciblées sur la réalisation des engagements municipaux lors de rencontres avec les élus et les services, des lectures du Bagneux Info, des visites du site Internet, des présences dans toutes les réunions (conseils de quartier, etc.).

Des rencontres qui ont abouti à les mener ensemble depuis 2017 lorsque l'ODE a souhaité fusionner les rendez-vous élus et services. Le TSE est représentatif du programme municipal et il a été mis en commun depuis 18 mois.

Mme le MAIRE. - Pouvez-vous expliquer ce qu'est le TSE ?

M. BENSOUSSAN. - Le TSE, c'est pour faire une petite « joke ». Vous, élus et services, baignez dans les sigles ; nous avons souhaité faire un clin d'œil en ajoutant un sigle que vous ne connaissez pas : le TSE (tableau de suivi des engagements).

Depuis début 2019, est venu le temps de la rédaction du rapport final estimé à peu près à 80 heures. Pour nous 5, cela fait donc 400 heures.

Un seul rapport intermédiaire est sorti en 2016, présenté au Conseil municipal du 12 décembre 2016. Plusieurs suggestions et observations de ce rapport ont été prises en compte par la ville. On peut citer par exemple la réalisation du parcours santé dans le parc François Mitterrand.

L'ODE s'est attachée à rendre le rapport le plus lisible possible et s'est placée comme un Balnéolais lambda.

Des éléments extérieurs sont intervenus pendant la mandature comme la création de la métropole du Grand Paris ou du territoire Vallée sud Grand Paris qui a eu comme conséquence un transfert

de certaines compétences vers ces propres structures.

Des engagements ont donc été impactés voire supprimés mais toujours présents dans le TSE.

La ville aurait pu d'elle-même les écarter et les traiter différemment.

Pour faciliter la lecture de ce document par vous-mêmes mais surtout par les Balnéolaises et les Balnéolais, l'ODE a fait le choix de présenter et de classer la réalisation des engagements en quatre catégories avec un code couleur :

- Vert pour les engagements tenus,
- Jaune pour les engagements en cours,
- Orange pour les engagements non réalisés.
- Bleu pour les engagements qui dépendent aujourd'hui d'autres compétences : État, région, métropole ou territoire.

L'ODE limite son rapport à la date du 30 mars 2019 compte tenu des contraintes du calendrier électoral.

Certains engagements, jaune ou orange, pourraient évoluer en engagements verts d'ici la fin de la mandature.

L'ODE souhaite faire ressortir quelques points saillants de la période.

Dans les quartiers, les programmes de rénovations très importantes, des constructions immobilières innovantes et en qualité, l'arrivée des métros proche pour la ligne 4, lointaine pour la ligne 15, le contexte économique national qui entraîne une baisse uniforme des dotations aux municipalités, des compétences transférées, un contexte de réchauffement climatique plus alarmiste aujourd'hui nécessitant plus d'actions à tous les niveaux, des engagements locaux très volontaristes de lutte contre les racismes, les discriminations, le sexisme, les violences faites aux femmes pour une égalité homme/femme ou pour la laïcité.

L'ODE tient à relever l'engagement très fort pour une démocratie participative bien présente dans beaucoup de projets comme la rénovation ou l'aménagement des quartiers, donc pour des questions essentielles au cadre de vie.

L'ODE n'énoncera pas de conclusion sur les engagements eux-mêmes. On compte dans le rapport 54 engagements réalisés, 62 en cours, 6 non réalisés et 11 qui ne dépendent plus de la ville.

L'ODE n'est pas considéré comme une instance suffisamment connue par les habitants et rare, ce qui démontre une transparence de la municipalité avec la possibilité de présenter son rapport dans les instances officielles comme ce soir devant le Conseil municipal.

L'ODE suggère que tous les futurs engagements commencent par un verbe, ce qui montrerait donc une action avec des mesures et des indicateurs plus faciles à trouver.

L'ODE suggère à la ville de poursuivre cette expérience unique de transparence en reconduisant cette instance.

L'ODE a apprécié de travailler dans un esprit d'équipe, dans un bon climat, de manière impartiale, objective et intensive depuis plusieurs mois. Ses membres ont pu ainsi appréhender le travail municipal pour le transmettre par le présent rapport à toutes les Balnéolaises et Balnéolais.

Nous espérons que ce rapport apportera à toutes et à tous des sujets de réflexion, qu'il s'agisse des élus, du personnel communal ou des Balnéolais.

Maintenant, l'ODE est prête à vous écouter et à répondre à vos éventuelles questions.

Nous vous remercions pour votre attention.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Chers collègues, vous avez compris que les membres de l'ODE n'ont pas souhaité présenter un à un chacun des engagements car cela aurait été trop long. Vous avez le rapport sous les yeux, vous pouvez vérifier la philosophie et la manière dont ils ont travaillé durant toutes ces années en produisant un document de bonne qualité et pédagogique, je trouve, pour les administrés, les Balnéolaises et les Balnéolais qui ont envie de s'y pencher. C'est un document clair et accessible. Je crois que cela faisait aussi partie de votre volonté dans le classement des petites pastilles que vous avez faites. Je trouve que cela donne une visibilité, une accessibilité pour le plus grand nombre. C'était important.

Je vais passer la parole aux collègues qui le souhaitent.

M. MARTIN. - Mesdames, Messieurs, les membres de l'ODE, je souhaite d'abord vous féliciter - je pense que je ne serai pas le seul - pour la qualité du document que vous nous présentez ce soir. Je pense que vous avez réussi votre pari de nous rendre un document très lisible. Bravo.

Vous êtes d'autant plus méritants que vous n'êtes que 5 membres alors qu'au départ vous étiez 13. 5 déjà impliqués dans la ville à travers l'associatif, mais c'est tout de même une force.

Première question : pourquoi autant de désistements entre 2014 et 2019 ? Si j'ai bien compris, vous étiez 13 ou 17 en début de mandat. Là, vous vous retrouvez à 5.

En tout cas, évaluer 133 engagements municipaux relève de l'exploit et des heures de travail. Bravo.

Démentir le fameux adage qui dit que "les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent" et rendre tous les citoyens acteurs de cette vérification démocratique, voilà ce que devrait être et est l'Observatoire des Engagements Municipaux.

Quand 65 % des Français n'ont plus confiance aux politiques, l'ODE est une clé importante qui permet aux citoyens de juger en toute indépendance, enfin je l'espère, du respect des engagements municipaux.

Quand on parle de transparence, je suis toutefois étonné que les élus de l'opposition n'aient pas été consultés pour apporter un éclairage différent. Reconnaître et accepter la diversité des opinions et de leurs représentants est très important dans ce type d'exercice.

L'action publique moderne ne peut plus faire l'économie d'une participation citoyenne élargie pour nourrir et légitimer la prise de décision politique. Bagneux est clairement engagé dans cette voie et c'est une très bonne chose.

Je trouve d'ailleurs dommage que l'engagement n° 116 n'ait pas été réalisé. C'est : "créer un droit de saisine du Conseil municipal pour les citoyens".

Globalement, vos remarques ou suggestions sont souvent pertinentes, voire nécessiteraient d'être développées beaucoup plus.

Par exemple, l'engagement n° 7 "promouvoir une trame verte pour que tous les Balnéolais soient à moins de 300 mètres d'un espace vert" aurait nécessité de creuser un peu plus les réflexions en cours ou bien concernant l'engagement n° 23 sur la perte d'autonomie, votre questionnement sur l'évolution du Clos Lapaume et avoir une réelle réflexion autour de nos aînés est très pertinente. Question non abordée aujourd'hui par l'équipe municipale en place.

Pour certains engagements, nous sommes surpris de la couleur que vous avez mise. Par exemple, l'engagement n° 9 "préserver et valoriser les parcs existants et le patrimoine arboré" ne nous semble pas atteint pour les raisons évidentes de densification. Le parc Rosenberg a été supprimé pour être remplacé par une école. Le parc Robespierre a été divisé par deux pour les mêmes raisons. La plaine Maurice Thorez est réduite de 20 % à cause des nouvelles constructions le long de l'avenue Albert Petit, et le parc Richelieu est rogné pour le passage des bus.

De même, nous avons du mal à interpréter les pastilles violettes. La mairie ne peut pas se dégager de toute responsabilité même si la réussite de l'engagement dépend du département ou d'un autre organisme territorial ou administratif. Par exemple, l'engagement n° 27 "la réhabilitation du centre de La Trinité-sur-mer", on en parle depuis la mandature précédente. C'est une action qui a trop tardé et pas à cause du PLU. Pour nous, l'action n'est pas réalisée.

Ou encore l'engagement n° 59 "construire un partenariat avec la cité des Métiers".

L'emploi est la priorité de la Région et la préoccupation de tous les Franciliens. La Région a pour ambition de réduire localement le niveau du chômage et, à ce titre, encourage toute initiative consistant à favoriser l'insertion des publics en recherche d'emploi, sans limite d'âge. Pour nous, c'est un objectif que la majorité municipale n'a pas atteint.

Je ne m'étendrai pas plus pour ne pas trop alourdir mon intervention, mais encore une fois, toutes nos félicitations pour le travail accompli.

Notre groupe se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. ZANI. - Merci Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Tout d'abord, notre groupe appliquera votre devise dont la vocation consiste à ne pas juger mais apprécier, observer et suggérer.

Nous apprécions donc le dévouement de chacun d'entre vous sans pour autant nous prononcer sur la pertinence de vos conclusions que nous ne jugerons pas.

Nous observons ensuite que vos travaux vous ont pris beaucoup de temps, beaucoup d'argent très certainement et, à cet égard, nous aimerions savoir si vous avez été subventionnés par le département, la mairie ou ailleurs - cela vous fait rire mais les associations se font bien subventionner - pour couvrir les frais afférents à vos dépenses courantes liées à votre mission, à moins que cela ne soit sur vos deniers personnels.

Enfin, nous concluons par une suggestion qui tend à regretter - et elle est inspirée par vos écrits sur vos rencontres avec de nombreux élus - que les membres de l'opposition n'ont pas été consultés pour donner ne serait-ce qu'un avis sur la mise en œuvre de ces 133 engagements de la majorité municipale, ce qui déroge au respect du contradictoire.

Nous ne pouvons conclure, pour être très court, sans nous adresser à notre bien-aimée Maire. Ce mandat dure 6 ans.

À la lecture de ce rapport, il est indiqué qu'en 5 ans, 54 engagements ont été réalisés, soit 40,6 %. Il nous reste une petite année pour clore cette mandature et on apprend que 62 engagements qui représentent 46,6 % sont en cours de réalisation auxquels s'ajoutent les 6 engagements non réalisés.

Ma question Madame le Maire : pensez-vous qu'au regard de ce qui précède dans cette dernière année de mandature, vous pourriez remplir les 68 engagements qui restent pendants (comme affirmé dans l'observation en fin de rapport). À la fin du rapport, il est conclu que vous allez les faire : le conditionnel n'est même pas employé. Ceci, si vous réalisez le restant, vous permettra de reprendre un de vos slogans de campagne de 2014, je le cite : "98 % de nos engagements ont été tenus".

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais moi aussi joindre ma voix à celles qui se sont exprimées dans un premier temps en tout cas pour féliciter les membres de l'ODE.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je le répète, c'est un dispositif de démocratie participative qui me tient particulièrement à cœur. Vous l'avez rappelé dans l'historique, c'est un dispositif que nous avons créé en 2008, en tout cas sous la précédente mandature. J'ai eu la chance, le bonheur d'être l'élue à qui le Maire avait confié la charge de mettre en place ce dispositif.

Malgré les difficultés que vous avez rencontrées - vous l'avez rappelé dans le nombre que vous êtes aujourd'hui, vous avez commencé à plus d'une dizaine et vous vous trouvez à 5, combien c'est donc bien difficile - vous réussissez encore aujourd'hui à nous surprendre car la qualité de ce que vous présentez est très au-dessus de la moyenne. Je veux une fois de plus vous féliciter et vous dire combien nous sommes en tant qu'élus heureux de constater que ce dispositif fonctionne malgré les difficultés rencontrées mais aussi l'ambiance générale dans le pays.

Il faut le rappeler, nous sommes dans un moment de défiance politique très fort. On le voit avec ce qui se passe dans l'actualité. Sans m'étendre sur le sujet, je veux dire ici que vous êtes des exemples pour beaucoup d'entre nous dans la persévérance et l'utilité qu'il y a à résister et à batailler pour que, précisément, de simples citoyens puissent s'intéresser au fait politique mais aussi à ce qui se passe dans leur cité et à s'en saisir, à être acteurs.

Je trouve que le travail que vous avez fait montre que nous avons eu non seulement raison de créer ce dispositif, mais aussi de continuer à le soutenir, malgré tout ce que je viens de décrire. On voit combien c'est très utile. Ça l'est, pas simplement pour les élus, car je pense que les citoyens de notre ville qui découvriront votre travail comprendront certainement aussi comment une ville fonctionne et ce qui s'y fait.

Au-delà des satisfecit que l'on peut avoir en tant qu'élus quand on a mené un travail, quand on voit que des choses se font, se créent, car nous sommes aussi là pour cela, pour faire des choses, pour montrer qu'être élus sert à quelque chose, je pense qu'il y a tout l'aspect formation citoyenne. Je pense qu'au cours de ce travail, vous avez aussi appris des choses. Cela sert aussi à cela. Cela ne sert pas qu'à se satisfaire de ce que l'on a fait, c'est surtout pour montrer que n'importe quel citoyen qui le souhaite, malgré les difficultés, peut se rendre utile et être acteur de sa ville. Je veux dire par là que, malgré les difficultés, vous réussissez à nous surprendre.

Je veux dire aussi à M. Zani qui vient de rappeler qu'un certain nombre d'engagements n'a pas

encore été tenu, qu'en une année, on peut faire beaucoup de choses. Je retiens le chiffre de 87,21 % d'engagements sur les 133 énoncés en début de mandature qui ont été tenus ou qui sont en cours de l'être. 87,21 %.

J'ai eu la chance de vous rencontrer, de vous recevoir avec les services de la jeunesse. Nous avons échangé d'une manière tout à fait libre et vous avez été, je pense, à l'aise pour poser toutes les questions que vous souhaitiez. Je ne dis pas que, dans le domaine qui est celui de ma charge, on a tout réussi, en tout cas, nous avons essayé de faire progresser, de transformer aussi ce service qui est pour nous central, il est important et, là, je parle des publics jeunes. Bagneux est l'une des villes les plus jeunes du département, vous le rappelez dans le rapport. Sans dire que nous avons tout réussi, nous avons, je pense, fait progresser dans cette mandature beaucoup de choses, transformé ce service, tenté aussi d'apporter des solutions aux besoins de nos jeunes. Je pense que vous le reflétez assez bien dans ce que vous présentez aujourd'hui, donc merci encore une fois.

M. ROMERO AGUILA. - Je remercie l'ODE bien entendu. Ils ont fait un travail exigeant. J'ai pu avoir des rencontres avec une recherche constante de précisions dans leurs demandes, mais comme tout le monde a salué le travail, je ne vais pas en rajouter, point trop n'en faut et il en faut aussi pour ceux qui viendront lors de la prochaine mandature pour relever le défi que vous avez placé très haut avec votre travail.

Je suis absolument d'accord avec vous, Monsieur Martin, il faudrait bien entendu que la Région se rende compte que l'emploi est au cœur de son activité. C'est important.

Je crois que vous êtes bien placé pour le rappeler. Ce serait une bonne chose que Mme Péresse se réveille sur cette question. On peut critiquer des choses qui n'ont pas encore abouti. Il y a des choses sur lesquelles la responsabilité peut éventuellement être partagée et discutée. En revanche, sur la question de la Cité des métiers, c'est un peu compliqué. Je me sens impliqué dans cette affaire car je crois que je suis à l'origine de cet engagement. La question avait déjà été engagée dans la discussion avec la Région quand j'étais vice-Président sur les questions internationales car la Cité des métiers de La Villette avait un besoin de développer des Cités des métiers.

Il y en avait déjà une à Nanterre et j'avais commencé à travailler sur le fait d'en amener une à Bagneux, une autre ville populaire dans le sud du département. C'était une idée vue de manière plutôt intéressante par La Cité des métiers de La Villette.

Entre-temps, il y a eu un changement assez radical de la manière de prendre en compte la question des emplois et des métiers par la Région, malheureusement, la Cité des métiers de Nanterre a fermé entre temps faute de subvention.

Quand on dit que l'on ne peut pas parce qu'il y a eu un changement d'orientation de la politique de la Région, c'est une réalité très douloureuse, que je regrette et que, j'imagine, vous regrettez également. C'est malheureusement un fait.

On semble parfois un peu rêver : dernièrement, Mme Péresse s'est rendu compte qu'elle avait commandé des rames de métro qui n'étaient pas aux normes européennes. Au regard de choses aussi importantes, on se dit que des choses doivent se passer sans que personne ne les voie. Si nous pouvons nous adresser ensemble à la Présidente de région pour lui demander des comptes, je serai assez ravi de vous accompagner, Monsieur Martin.

Mme DAVID. - J'interviens au nom de mon groupe, le groupe Front de gauche, communiste et citoyens. Je tiens à mon tour à saluer le travail que vous avez réalisé. C'est un travail dont on voit

que vous y avez consacré beaucoup de temps et beaucoup d'énergie. Votre rapport nous est vraiment particulièrement précieux.

Même si mes collègues l'ont fait, permettez-moi de vous remercier à mon tour pour l'implication et le sérieux que vous avez mis dans ce travail de collecte, d'évaluation et de rédaction.

Pour nous, tenir nos engagements est une nécessité absolue. C'est à cette aune que les citoyens sont en droit de juger l'action publique et c'est quand ces engagements ne sont pas tenus que la parole publique est déconsidérée et que les citoyens s'éloignent de la politique.

C'est bien dans cet esprit que l'observatoire avait été créé et que nous souhaitons que des habitants de la ville puissent examiner nos engagements en toute transparence.

En effet, quand je vois les objectifs réalisés, ceux en cours et ceux dont les réformes institutionnelles sapent notre capacité d'action, je crois que nous pouvons fièrement assumer les conclusions de ce rapport. Bien sûr, il reste beaucoup à faire. Il y a des engagements en cours pour lesquels nous continuons d'œuvrer. Il nous faut aussi parler de ce que nous faisons en matière d'éducation, de développement durable, de service public quand tout ceci est mis à mal par des choix nationaux.

Ces engagements ne sont pas forcément quantifiables comme en matière d'inclusion pour les personnes porteuses de handicap, pour l'égalité femme/homme, pour une planète plus respirable.

Ces engagements sont un combat politique de tous les jours que nous portons et que nous devons, j'en ai bien peur, continuer à porter pendant encore des années et des années pour tendre vers nos objectifs.

Cela n'exclut pas tous les combats à mener par ailleurs en direction de l'État notamment. C'est ce à quoi nous nous attelons pour le droit au logement, pour le droit à la ville, contre les inégalités. Je pense à la politique de mixité sociale que nous défendons auprès de l'État, auprès de la préfecture, auprès de Vallée Sud Grand Paris et auprès des bailleurs sociaux.

Je pense à la défense des moyens pour l'école, pour le périscolaire quand l'État ne cesse de se désengager.

Je pense au travail que nous lançons sur l'extension du centre municipal de santé quand l'État propose de son côté des intérimaires à l'hôpital Béclère dont le service des urgences est sérieusement menacé.

Je pense aussi à notre politique en faveur des aînés contrairement à ce qu'a dit M. Martin avec la mise en œuvre de SAMBA, un service d'aide à la mobilité, avec le maintien d'un service d'aide à domicile de qualité, quand nos aînés voient leur pouvoir d'achat amputé avec la hausse de la CSG pour les retraités et le gel des retraites également.

Sans se substituer systématiquement aux responsables lorsqu'ils manquent à leurs responsabilités, la municipalité fait largement sa part pour des politiques publiques qui ne lui appartiennent pas toujours.

Il faut enfin rappeler le contexte dans lequel nous évoluons pour mieux évaluer et apprécier ce que nous faisons. Les baisses de dotations de l'État ne sont pas sans incidence et nous tentons au quotidien de limiter la casse du service public portée par le Gouvernement et ses soutiens. Ce sont autant d'incertitudes et d'inquiétudes pour les citoyens mais aussi pour les élus que nous sommes.

En rédigeant ce rapport, vous avez donc contribué au bon fonctionnement de l'action publique.

Je tiens à le redire, la transparence est à nos yeux une valeur importante et incontournable car lorsqu'elle fait défaut, elle contribue à rendre la politique opaque et peut conduire à l'abstentionnisme ou au populisme.

Nous continuerons à agir de cette manière en portant des projets, en rendant des comptes et en assumant nos choix.

Au nom du groupe, je vous remercie à nouveau vraiment très sincèrement.

Merci.

Mme MEKER. - Brièvement puisque beaucoup de mes collègues, chers membres de l'ODE, vous ont remerciés, mais votre travail est vraiment remarquable par sa clarté, par l'objectivité aussi avec laquelle il traite des items du programme. Ainsi, comme l'ont souligné certains membres de ce Conseil, il ne s'agit pas de dire si c'est bien, moins bien, si c'est engagé, réalisé ou pas engagé parce que trop loin ou pas engagé tout simplement comme c'est le cas pour quelques items.

Entre ce programme qui a porté notre élection et ce rapport avec un travail de synthèse tout à fait intéressant, on peut effectivement avoir une vision claire de la manière dont nous ne nous sommes pas éloignés démocratiquement de ce sur quoi nous nous étions engagés.

J'ai calculé qu'environ 81 % ont été réalisés ou sont vraiment en cours, ce qui est très important. Quand vous dites "réalisés", cela ne veut pas dire que l'on a été au bout du bout mais que l'engagement est réalisé. On peut toujours faire mieux et le temps ne s'arrête pas au 30 mars de cette année.

Pour tout ce qui est en cours, on voit bien qu'il y a toute l'action politique dedans. C'est en cours parce que la vie est aussi présente dans ce document.

Le travail est de très grande qualité et il y a aussi une grande expertise citoyenne car vos commentaires sont très simples, très précis, pas scientifiques mais d'une grande objectivité. Ce n'est pas de la littérature, c'est un repère. Je suis très fière personnellement de regarder ce document qui est un outil pour mesurer la manière dont finalement notre municipalité a travaillé, ce qui n'est pas si courant.

Il y a plein d'endroits où l'on part de très loin du programme. Ce sont des choses extrêmement courantes dans la vie démocratique française qui la blessent d'ailleurs.

Le fait de respecter le programme, le fait d'aller le long du chemin avec ce programme en faisant, bien sûr, des choses qui ne sont pas dans le programme, parce que des choses qui ne sont pas dans ce texte sont arrivées dans cette mandature, en tout cas, pour les points sur lesquels nous nous étions engagés, nous avons un bel outil et objectif pour le mesurer.

Enfin, l'évaluation est une grande qualité. Votre système de pastilles est très clair car il ne pèse pas en subjectivité et quand on vous lit on est vraiment dans l'objectivité.

C'est un grand merci que je voulais vous adresser.

Mme le MAIRE. - Merci.

Souhaitez-vous réagir ?

Mme MERCIER. - Je voudrais tout d'abord exprimer au nom de mes collègues l'étonnement à l'égard de la remarque de M. Zani sur une quelconque rémunération ou subvention, etc.

Monsieur Zani, j'ai entendu. Il est extrêmement choquant d'entendre de tels propos quand des citoyens se sont engagés bénévolement à faire un travail considérable. J'espère que vous vous en excuserez.

Pour répondre à M. Zani et à M. Martin sur la raison pour laquelle les élus de l'opposition n'ont pas été questionnés, rencontrés, c'est parce que ce n'est pas votre programme municipal. L'observation des engagements municipaux a pour objectif de vérifier la réalisation ou la non-réalisation des engagements de l'équipe qui a été élue au suffrage universel.

Pourquoi autant de désistements ? Vous savez fort bien, comme moi, que, quand une nouvelle idée naît, il y a beaucoup d'enthousiasme. Après, il y a la vie, il y a les changements de travail et il y a aussi le fait que c'est un engagement de temps qui n'est pas facilement compatible. Sur les 5, nous sommes 4 retraités. Chloé nous a aidés autant qu'elle a pu par rapport à sa charge de famille et de travail.

C'est la réponse.

M. GRELOT. - Nous ne sommes pas là pour commenter les observations faites sur les engagements car notre rôle n'est pas de juger les engagements mais de contrôler s'ils ont été menés à bien.

Je voudrais également revenir sur le fait de subventionner ou pas, nous n'avons bénéficié d'aucune subvention. D'ailleurs, la charte de l'ODE dit bien : volontariat, bénévolat, indépendance totale vis-à-vis de la municipalité.

Le seul apport de la municipalité a été l'impression de la maquette et du document. Nous avons remis tous les textes au service communication pour impression.

M. ZANI. - Je voudrais tout simplement signaler que la Croix-Rouge est bénévole. Énormément d'associations se disent bénévoles et demandent des subventions à l'État, à la commune. Ce n'est pas de la mendicité, cela leur permet de vivre. Ce n'est pas du tout péjoratif. Je suis même très étonné que vous me demandiez de présenter des excuses, ce que je ne ferai jamais parce que ma question était toute simple : êtes-vous aidés ou pas ? On subventionne des associations, pourquoi pas vous ? Ma question est dans ce sens, vous l'avez mal pris, tant pis.

M. GRELOT. – Il faut rappeler que l'ODE n'est pas une association. C'est un dispositif qui sera dissout après. On n'a pas souhaité demander de subvention à la ville parce que, justement, c'est indépendant de la ville.

M. ZANI. - C'est marqué : "association issue d'associations".

M. GRELOT. - Non, ce sont les membres qui peuvent être issus d'associations. J'en profite pour rappeler que tout le monde pouvait postuler pour siéger au sein de l'ODE. On ne demandait pas d'être encarté, on ne demandait pas les opinions politiques. Tout le monde était le bienvenu à l'ODE. Il y a d'ailleurs eu 13 personnes. Comme on l'a rappelé, pour des raisons de calendrier, de charge de travail et autres, nous nous sommes retrouvés à 5. Nous n'avons pas cherché à rester entre nous. Nous aurions bien voulu, comme sous la mandature précédente, créer des commissions par thèmes. Cela nous aurait peut-être beaucoup aidés pour mieux travailler.

Mme POURTAUD. - Comme mes camarades, je vais conforter tout cela.

Monsieur Zani, je pense que vous y avez mis votre humour habituel ou quelque chose comme cela, je l'espère parce que penser que nous avons été payés... Remarquez, si nous avons été payés

à l'heure, cela aurait été super, nous aurions gagné de l'argent. Ce genre de travail ne peut pas être rémunéré, ce n'est pas possible. Je m'arrêterai là pour ce commentaire.

M. ZANI. - Cela coûte de l'argent.

Mme POURTAUD. - Nous n'avons pas payé les documents. Daniel vient de vous dire que c'est la Mairie qui les paye ; c'est normal. Dans n'importe quelle mairie, il en aurait été ainsi.

M. ZANI. - On l'a su après ma question, pas avant.

Mme POURTAUD. - Il est normal que nous n'ayons pas payé de notre poche les documents. On ne va pas les faire imprimer dans une imprimerie. C'est le travail de la municipalité que nous avons regardé avec notre regard. Et, là, je m'adresse plutôt à M. Martin quand il a fait les commentaires sur : on aurait pu faire. Eh bien non ! Nous avons fait à notre façon avec notre regard en toute indépendance et comme nous l'avons ressenti. C'est à prendre ainsi.

Je complète pour l'avis des élus d'opposition, comme l'a dit Daniel, c'est le travail de la mandature actuelle, il n'y a pas de politique là-dedans. C'est un travail indépendant que l'on a fait sur le travail de la mandature. D'ailleurs, il s'appelle comme cela.

Merci pour toutes vos remarques.

M. ALEXANIAN. - Merci à vous.

M. BENSOUSSAN. - Je voudrais compléter. Monsieur Martin, vous étiez étonné que, dans l'observation du camembert, ne figurait pas un verbe au conditionnel.

Je voudrais vous dire simplement que le temps aidant, certains engagements vont nécessairement passer de jaune à vert. Des choses sont lancées. Nous ne les avons pas jugées closes, réalisées, mais elles vont naturellement se réaliser. Je pense notamment au RAM. Il est en cours de construction, on l'a mis en jaune car il n'est pas construit, mais dans moins d'un an, il le sera. C'est un exemple qui me vient, mais il y en a beaucoup d'autres.

À propos de l'atterrissage sur la mandature, nous sommes un peu frustrés du calendrier que l'on nous propose car nous sommes obligés de nous arrêter un an avant. Pour autant, nous l'ODE avons effectué ce travail d'atterrissage.

Je ne vous donnerai pas le chiffre car c'est une estimation. Si la ville continue dans cette dynamique avec cet élan, ces engagements, avec peut-être de petits ajustements, de petites accélérations à certains endroits, un grand nombre d'engagements sera réalisé dans un an.

Les autres remarques émises par les divers groupes ont été reprises par mes camarades, je n'insisterai pas. Nous pouvons revenir si vous le souhaitez sur la raison pour laquelle nous avons mis des engagements comme la réalisation de la trame verte, etc. ou de La Trinité. Nous sommes prêts à répondre mais je ne pense pas que ce soit très utile, à moins que Mme le Maire puisse répondre.

Merci.

M. PINARD. - M. Martin a cité l'engagement n° 7 relatif à la trame verte. Je voudrais dire qu'il y a beaucoup d'espaces verts, que l'on a pu constater. Il y a une avancée assez forte sur cette question. Maintenant, se pose celle de la liaison qu'il peut y avoir entre ces espaces verts pour constituer complètement cette trame verte. Là, il y a encore tout un travail à faire avec les promoteurs et la population. Quelques idées peuvent surgir. Le travail n'est pas terminé.

Les chantiers, comme indiqué, sont en cours. Sur une année, il y a encore un travail à faire. Cela apporte un éclairage, cela explique la pastille jaune.

Ne passons pas de tout à rien. Véritablement, on s'achemine vers une construction qui va se terminer à la fin de cette mandature.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Quelques mots : sur les engagements tenus et le pourcentage, vous aurez évidemment l'information, vous aurez la surprise dans quelques mois. Je plaisante ! Tout le monde a bien évidemment compris que, parmi les engagements notés en cours, certains sont tenus.

Parmi ceux en cours, il y a la rénovation du quartier de la Pierre Plate. Nous avons déjà relogé tous les habitants de la barre Rossini, on est en train de reloger ceux de la barre Debussy et la réhabilitation de la barre Chopin a commencé. Tout le monde voit bien que ce projet a commencé. Il n'a pas été mis en vert car les travaux sont en cours. J'ai cité celui-ci, mais M. Bensoussan en a cité d'autres.

Cette discussion sur les engagements et la manière dont nous nous mettons en position de les suivre et de les réaliser sur une mandature est extrêmement importante, je pense. On gagnerait probablement à tous les niveaux à adopter ce type de méthode car beaucoup de nos concitoyens, Pascale Meker l'a dit tout à l'heure, remettent en cause les politiques sur leur incapacité à tenir ce qui a été annoncé en général dans leur campagne électorale. Cela fait partie, me semble-t-il, de quelque chose d'extrêmement important.

Quand les habitants nous font confiance sur des engagements, il faut faire tout ce qu'il est possible de faire pour les réaliser. On peut avoir des embûches, nous en avons tous, nos concitoyens peuvent les comprendre. En revanche, ils ne peuvent pas comprendre que l'on ne déploie pas tous les efforts pour tenter de faire tout ce que l'on a proposé.

Je crois aussi, vous l'avez bien montré, concernant les engagements, qu'il faut être en capacité de tenir compte des remarques sur le temps, qui est celui de la durée et d'un mandat, pour adapter les politiques publiques aux projets que l'on met en œuvre dans une commune.

Tout à l'heure, on a cité Samba pour le transport des retraités, on n'avait pas cette idée en début de mandat. Cela fait partie d'une réalisation qui n'était pas un engagement municipal. Je crois qu'il est important au cours d'un mandat de savoir entendre les besoins qui évoluent.

Par exemple, sur les questions démocratiques et la participation des habitants, certes, on n'a pas réalisé l'engagement 116 qui est le droit de saisine du Conseil municipal mais on ne le réalisera pas à un an des élections. Vous nous diriez qu'on le réalise juste avant les futures échéances électorales. On n'est plus dans la temporalité pour le faire. En revanche, je pense que sur les questions démocratiques, les formes de concertation que nous menons, par rapport au mandat précédent, on a amélioré de bonne manière la possibilité pour les habitants de participer. La mise en place du budget participatif n'était pas non plus annoncée comme telle. Je pense que cela fait partie des progrès démocratiques nécessaires qui en appellent d'autres. Ne pas voter tous les 5, 6 ou 7 ans et ne pas pouvoir intervenir au cours des mandats, cela fait aussi partie des aspirations importantes de nos concitoyens, cela fait partie, à Bagneux comme ailleurs, dans tout le pays, des éléments sur lesquels nous sommes aujourd'hui beaucoup interpellés.

La lutte contre le réchauffement climatique évoquée par Paul Bensoussan dans son intervention est un sujet, on le voit bien, pris en charge par les citoyens bien sûr mais aussi par la puissance

publique, est un des défis qui nous attend.

Je pense que le cap à prendre entre aujourd'hui et 2014 est extrêmement important dans la prise de conscience et les moyens de l'alerte, de la connaissance qui ont été portés à l'égard du grand public et de tous les élus de la République.

Nous n'avions pas prévu par exemple d'installer une Agrocité derrière le gymnase Romain Rolland. Cela fait partie de projets nouveaux que nous avons été en capacité d'intégrer.

Le développement d'un maillage de jardins partagés en ville est aussi un sujet qui, au moment des engagements de 2014, n'était pas aussi précis. Nous avons continué de l'affiner. Je pense que cela reste pour nous et l'ensemble des élus un défi majeur de demain qu'il nous faut relever ensemble avec nos concitoyens.

Un mot sur ce qui dépend de la ville et sur ce qui n'en dépend pas, évidemment, certains sujets ne sont pas de compétence communale, tout le monde les a bien en tête. Les dernières années ont été plutôt des années de dessaisissement de l'échelon communal au profit de l'échelon intercommunal ou métropolitain.

D'ailleurs, j'ai noté dans un article assez complet du Monde sur le rendu du grand débat que les concitoyens qui ont participé à la consultation plébiscitaient l'échelon communal et donnaient des résultats très faibles sur l'échelon intercommunal. Cela m'a interpellée car cela fait aussi partie de la défiance démocratique que l'on ressent aujourd'hui. C'était au niveau de toute la France, ce n'est pas qu'au niveau de la métropole parisienne. Cela veut dire que, dans de nombreux endroits du territoire, les habitants ont senti l'intercommunalité non pas comme une chance pour le développement de leur territoire pour avoir plus de services publics mais comme quelque chose qui les a dessaisis de pouvoirs de proximité avec les élus. C'est assez révélateur.

Ces questions de métropole, du territoire etc. sont, pour nous, de vrais enjeux démocratiques car les compétences sont devenues importantes à ces échelons institutionnels. La perception qu'en ont les citoyens est très floue. Ce sont des institutions sur lesquelles ils n'ont plus aucune prise.

Je suppose que si l'on interroge les habitants de Bagneux sur qui est le Président du territoire ou qui est le Président de la métropole, peu d'habitants seront en capacité de répondre alors que le territoire a désormais les compétences d'aménagement, de logement, des compétences extrêmement structurantes de la vie des habitants.

Je dis cela parce que cela nous interpelle. Certaines des compétences ne sont plus les nôtres, mais il ne faut surtout pas que l'on s'en dessaisisse. Pour que nos citoyens puissent s'en saisir, il faut que l'on soit présent, mais aussi que l'on fasse, de ces enjeux institutionnels, des enjeux démocratiques sinon le fossé va continuer de se distendre entre les citoyens et les institutions avec l'impression de ne pas avoir de prise.

Je pense qu'il faut que nous nous mettions en capacité de mieux nous expliquer sur ces questions, de mieux en débattre avec nos concitoyens et de montrer que si l'on ne travaille pas avec ces échelons, on ne peut plus faire avancer nos villes, nos projets, etc. Il est très important de ne pas le faire tout seul : les élus et encore moins le Maire. Il faut le faire avec nos concitoyens. Je trouve que cela nous amène à des réflexions importantes pour ce qui va se passer. Je le dis très tranquillement. Personnellement, je considère que l'on ne fait pas assez d'efforts pour que ces questions soient mieux perçues par nos concitoyens afin qu'ils puissent s'en emparer et peser sur ces échelons qui apparaissent très éloignés d'eux et un peu insaisissables.

Pour moi, ce sont de vrais enseignements. D'ailleurs, comme vous l'avez noté, cela ne dépend pas de la Ville. Je ne dis pas que ce n'est pas ce que vous avez voulu dire mais vous voyez bien que les choses sont devenues plus complexes qu'auparavant.

Je ne souhaite pas être plus longue, je voulais juste faire part de ces quelques points qui me semblent mériter que l'on continue d'y réfléchir pour essayer d'améliorer la manière d'associer les habitants de notre ville à tous ces enjeux.

Je voulais vous remercier vraiment car j'ai conscience que c'est un travail, d'abord de longue haleine, un travail de précision. Vous nous avez remerciés de vous avoir accompagnés, nous aurions pu faire mieux dans l'accompagnement à certains moments, je tenais à le dire. À certains moments, nous avons été plus opérants que d'autres et plus en réponse que d'autres. Il est important de le souligner car tout n'est pas toujours un long fleuve tranquille.

Pour nous, pour les élus et les services municipaux, ce sont des exigences. Il faut entraîner tout le monde dans cette démarche. Je crois que c'est ce que l'on a essayé de faire.

En tout état de cause, merci beaucoup. J'espère que cela vous aura donné envie de continuer à vous investir dans la ville au niveau où vous le souhaitez. En tout état de cause, je pense que vous êtes déjà toutes et tous engagés dans la commune, parfois dans une association parfois à titre individuel, en tous les cas, je tenais à vous remercier pour cette ténacité. Quand on est élu, il faut être tenace mais quand on est membre de l'ODE, il faut l'être aussi.

Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

M. BENSOUSSAN. - Je tiens à remercier l'assemblée dans sa totalité, l'ensemble des groupes pour la reconnaissance du travail effectué. On ne le dit jamais assez, mais cela fait toujours plaisir d'entendre qu'un travail est reconnu.

Mme le MAIRE. - Merci à vous.

Je vous souhaite une bonne soirée.

J'ai oublié de dire que l'on vous avait sollicités pour qu'il y ait une tribune de votre groupe dans le document.

(Départ de l'ODE à 21 h 45.)

(La séance du Conseil municipal est reprise à 21 h 45.)

Mme le MAIRE. - Nous rouvrons la séance du Conseil municipal.

Il me revient de vous proposer d'approuver le compte rendu de la séance précédente.

♦ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur la séance du 5 février ?

M. ZANI. - En page 42, il convient d'apporter la modification suivante qui consiste à remplacer le participe présent "atténuant" qui veut dire diminuer par le participe présent du verbe atteindre "atteignant". La phrase était : "atteignant la valeur de 228 %" et non pas "atténuant" qui veut dire diminuer. D'ailleurs, la syntaxe n'est pas correcte.

Mme le MAIRE. - On est à la page 42, première intervention de M. Zani, cinquième ligne.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

FINANCES

1 - FISCALITE DIRECTE LOCALE

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2019

Mme le MAIRE. - Chaque année à la même période, nous prolongeons le vote sur les taux de fiscalité locale. Nous en avons déjà parlé lors du vote du budget primitif. Vous l'avez peut-être vu, nous proposons de ne pas bouger, cette année encore, les taux d'imposition. Je rappelle que, depuis le début du mandat, nous ne les avons bougés qu'une fois, en 2015 ; nous ne les avons pas bougés les 5 années précédentes. Il est important de le souligner dans un contexte où les dotations aux collectivités locales ne sont bien évidemment pas celles que l'on souhaiterait. Elles sont plutôt en baisse.

Voilà donc ce qui vous est proposé ce soir.

M. MARTIN. - Sans refaire le débat du budget primitif, nous resterons néanmoins cohérents avec notre vote lors du BP 2019, une remarque que nous avons, certes, faites plusieurs fois mais j'insiste : nous sommes toujours étonnés que vous vous satisfassiez de taux aussi élevés alors que les Balnéolais ont un revenu médian inférieur de 13 % par rapport au revenu médian français. Je rappelle que, près de 20 % des Balnéolais sont en dessous du seuil de pauvreté et que la commune compte 42 % de foyers fiscaux non-imposables. Il faut quand même avoir ces chiffres en tête. Pour nous, même si l'on comprend bien que vous n'avez pas augmenté ces impôts, ces impôts sont tout de même trop élevés par rapport aux revenus des Balnéolais.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

Je ne vais pas prolonger le débat trop longtemps car j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ces questions. La fiscalité locale est élevée dans notre commune. Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, 12 villes ont une fiscalité supérieure à la nôtre dans ce département, ce qui n'est pas rien. Aujourd'hui, de mémoire, la ville de Sceaux a un taux de TH plus élevé que celui de la ville de Bagneux. Vous voyez les rapports. Vous soulignez évidemment que beaucoup d'habitants ont des revenus médians de presque la moitié de la moyenne de ceux du département des Hauts-de-Seine.

Le rendement de la fiscalité à Bagneux est beaucoup moins important dans ce qu'il rapporte dans les caisses de la commune que dans des communes plus aisées que les nôtres. Cela fait partie des difficultés.

Voilà ce que je souhaitais à nouveau souligner. Je tenais à faire remarquer les efforts que fait la ville depuis une dizaine d'années en n'ayant pas accru le poids de la fiscalité sur les ménages.

M. ALEXANIAN. - Avec un soupçon de polémique, je voulais dire qu'il faudrait que vous vous relisiez, Monsieur Martin. Il faudrait que vous relisiez ce que vous avez écrit les années passées notamment lors des dernières campagnes. Vous disiez - et c'était vrai - que la ville de Bagneux avait le taux de taxe d'habitation parmi les deux ou les trois premières villes.

C'est vrai, nous avons hérité d'une situation de ce type. Je tiens à remercier le Maire et à faire noter le fait qu'en raison de l'absence d'augmentation pendant de nombreuses années, 9 sur 10, nous sommes passés de la troisième à la douzième place. Nous reculons vraiment sur cette question. Toute une série de villes est passée devant nous.

C'est un vrai hommage car nous sommes une ville qui, premièrement, n'a pas beaucoup de ressources, mais deuxièmement, qui a une population qui a beaucoup de besoins. Nous sommes aussi une ville qui offre beaucoup de services, beaucoup d'activités car c'est une ville qui croit au service public.

Tout cela crée un travail qui demande beaucoup de compétences dans la gestion et beaucoup de volontarisme. Pour cela, je crois que vous auriez pu nous féliciter.

Comme vous ne l'avez pas fait, je nous félicite.

M. ZANI. - Pour faire plaisir à M. Alexanian, c'est moi qui vous féliciterai. Reconnaître que 46 % de la population ne payent pas d'impôts avec le ratio qui est appliqué à ceux qui le payent, on peut le considérer comme étant acceptable parce que, comme cela vient d'être dit, il n'y a pas de recettes fiscales, il faut bien aller les chercher quelque part. La population n'a pas été abusivement taxée - il faut dire la vérité - comme cela vient d'être dit, par rapport aux services rendus, par rapport aux prestations, par rapport au niveau de la ville.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

2 - REMISES GRACIEUSES

REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2014 A 2017

Mme le MAIRE. - Elles concernent deux débiteurs. Le centre des finances publiques nous informe de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues. Cela concerne 2 815,16 €. Il faut que nous acceptions ces remises gracieuses pour des poursuites impossibles de la part du Trésor Public.

M. ZANI. - Nous sommes d'accord avec l'effacement et l'annulation définitive des dettes en faveur de ces deux débiteurs concernés. Afin de mieux comprendre le fonctionnement des prestations périscolaires propres à notre commune, il convient de rappeler en liminaire que les dettes du premier débiteur s'étalent sur 4 années (2014, 2015, 2016 et 2017) et celle du deuxième débiteur sur les années 2016 et 2017. Ce rappel étant posé, il draine légitimement les questions suivantes :

- Comment se fait-il qu'un débiteur puisse, durant 4 années consécutives, présenter des carences de paiement aux prestations accordées sans qu'aucune mesure, même d'aide, ne soit appliquée à son encontre ?

- Ces débiteurs actuels et ceux du passé ont-ils bénéficié des prestations périscolaires en 2018 et en 2019, considérant que la procédure de remise gracieuse intervient toujours des années plus

tard ?

Mme le MAIRE. - Tout d'abord, nous, la ville, n'excluons pas des activités des enfants de familles qui ne paient pas. Ce n'est pas un motif d'exclusion des activités. Il est important que tout le monde le comprenne puisque vous dites que cela se reproduit.

Sur les dossiers de ces personnes, nous n'avons pas été saisis par les travailleurs sociaux d'une demande d'annulation de la dette, de gratuité ou autre. Nous n'avons pas eu de saisine. Quand nous n'avons pas de saisine, nous demandons à la trésorerie d'engager des poursuites pour essayer de recouvrer les sommes. C'est ce qu'a fait la trésorerie et celle-ci n'a pas réussi à recouvrer lesdites sommes. Cela signifie que les foyers ou familles concernées n'avaient pas de quoi recouvrer sinon les saisies à tiers détenteur, etc. tombent et même parfois sur les paies. Les dettes d'impôt sur le revenu sont prioritaires.

Quand c'est recouvert par le Trésor Public, normalement, le recouvrement va au bout. S'il ne va pas au bout, c'est que le Trésor Public estime qu'il n'y a rien à recouvrer et, là, on mettrait les familles trop en difficulté.

Voilà comment cela se passe.

M. LE THOMAS. – Cela a été expliqué maintes et maintes fois.

Mme le MAIRE. - Par contre, les familles concernées peuvent encore avoir leurs enfants dans les activités.

M. ZANI. - On n'a pas parlé de sanction. Il peut y avoir des mesures d'aide ou d'orientation pour aider.

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

Je suppose que nous sommes tous d'accord.

Nous passons au vote.

➡ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

3 - GARANTIES COMMUNALES

DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA D'HLM DOMAXIS POUR UN PRET TOTAL DE 3 550 162 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DES 121 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE COSSON, SITUEE AU 27-33 AVENUE LOUIS PASTEUR A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Il s'agit de la garantie communale auprès de Domaxis pour la réhabilitation des immeubles Cosson. Ce sont les 121 logements du 27-33 avenue Louis Pasteur. On nous demande de garantir un emprunt à hauteur de 3 550 162 € auprès de la Caisse des Dépôts. C'est pour une réhabilitation à hauteur de 3 800 € par logement. Cette réhabilitation assez ambitieuse est demandée par les locataires et leurs représentants depuis un petit moment. Elle touche à des interventions sur l'enveloppe des bâtiments, les parties communes et, à l'intérieur des logements, de mise en conformité avec les normes du XXI^e siècle.

M. ZANI. - Pour comprendre, pourquoi la réservation des 24 logements consentis à notre commune n'est effective qu'après le 1^{er} février 2022. Je m'explique, c'est la date de la fin de la convention actuelle dites-vous. Nous constatons l'absence de la convention actuelle à laquelle vous faites référence, elle n'est pas dans le dossier. À moins qu'il ne s'agisse du contrat de prêt de

24 pages qui est annexé à cette délibération, mais dans ce cas, à quelle page sur les 24 qui la composent la date du 1^{er} février 2022 est-elle mentionnée ? Nous ne l'avons trouvée nulle part.

Mme le MAIRE. - Je pense que c'est parce qu'il y a une réservation et qu'elle continue après, qu'on la proroge.

M. FABBRI. - Il y a deux raisons. Nous sommes sur un changement d'affectation des réservations qui prend lieu à la fin de la convention actuelle, commencée au moment de la construction de ce bâtiment, qui prenait en compte une autre règle de réservation. Le contrat qui vous est joint n'est pas la convention. C'est la convention de prêt qui est une pièce obligatoire à la délibération du Conseil municipal, ce n'est pas là que vous verrez les 20 % de réservation. Nous sommes sur la communication du contrat de prêt que la Société Domaxis a contracté et sur lequel elle demande la garantie d'emprunt.

Cette nouvelle répartition de réservation a à voir avec le nouveau mode de financement de la réhabilitation. Par ailleurs, la clé de financement de l'opération de réhabilitation n'est pas la même que celle de la construction neuve des logements. La répartition des réservataires, dont celle de la ville, sera modifiée à l'issue de cette opération de réhabilitation. C'est pour cela que l'on est bien sur une nouvelle convention qui prendra en compte un nouveau plan de financement à l'issue de cette séquence de travaux.

J'espère avoir été précis, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

4 - CAPITAL SOCIAL DE LA SADEV 94

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX AU CAPITAL SOCIAL DE LA SADEV 94

Mme le MAIRE. - Je vous rappelle que cela fait deux ans et demi que SADEV 94 est devenu l'aménageur principal de la ville, d'abord en rachetant avec notre accord la concession de la ZAC écoquartier Victor Hugo puis en étant désigné par le Conseil d'administration de la SEMABA pour assurer le pilotage opérationnel de la ZAC du Moulin Blanchard et de la concession d'aménagement Plaine de jeux.

Nous en avons largement discuté ici à l'époque avant de prendre cette décision et nous avons notamment retenu la capacité technique et financière de SADEV 94 bien supérieure à celle de notre SEM monocommunale. Cette évolution s'avérait de plus en plus indispensable au vu de la complexité technique de la ZAC écoquartier Victor Hugo, mais aussi du fait de la nécessité de portage foncier sur le moyen et long termes.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous féliciter de ce choix. SADEV 94 accompagne en effet de manière efficace et reconnue notre développement urbain comme en témoignent le succès de la consultation lancée sur le secteur 4 de la ZAC Victor Hugo, le démarrage du chantier HRO et de ses 54 000 mètres carrés de bureaux qui sont désormais lancés et la livraison de l'îlot théâtre.

Le bon fonctionnement de cet accompagnement nous a conduits à reprendre les discussions avec le Président de SADEV 94 pour discuter d'un partenariat plus soudé à l'heure où les réformes institutionnelles poursuivent leurs effets en matière d'évolution des outils d'aménagement.

Ces discussions ont confirmé les orientations stratégiques de SADEV 94 de développer son intervention sur le sud/sud-ouest francilien en sachant que SADEV 94, depuis sa création, est une

SEM majoritairement communale avec 18 villes de majorités politiques différentes au sein de son actionnariat, contrairement par exemple à l'ancienne SEM 92 qui n'était qu'une SEM départementale. Là, nous sommes sur une SEM communale et départementale.

Ces perspectives nous intéressent évidemment. La ville a, devant elle, d'importants enjeux d'aménagement pour Bagneux, devenir actionnaire de SADEV 94 ne signifie pas que celle-ci deviendra le seul aménageur de tous les projets de la ville, mais cette démarche nous donnera, à l'avenir, l'occasion de participer plus directement aux choix stratégiques de SADEV 94 puisque nous ne sommes pas membres du Conseil d'administration et nous aurons à délibérer une prochaine fois sur un administrateur.

Ainsi qu'indiqué dans le rapport, cette décision n'entraîne pas de nouvelles dépenses pour le budget communal puisque nous piochons dans une enveloppe que nous avons fixée auparavant. Je pense que nous avons même mis une enveloppe beaucoup plus élevée que celle qui vous est proposée ce soir. Nous avons mis 2 M€.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Nous voterons contre cette résolution qui nous semble être uniquement un acte politique pour plusieurs raisons. Le capital de la SADEV 94 est réparti entre partenaires publics, dont le Conseil départemental du Val-de-Marne, et privés.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne dont le Président est le communiste Christian Favier est aussi Président de la SADEV 94. 17 communes du département 94 sont actionnaires publics de la SADEV 94, aucune commune du 92 ; le reste du capital est détenu par la Caisse des Dépôts et des sociétés de droit privé dont IDF Habitat. On retrouve effectivement nos partenaires.

De plus, la SADEV 94 n'a pas donné satisfaction dans toutes les villes où elle est implantée. Par exemple, à Ivry-sur-Seine, cet aménageur n'a pas convaincu une bonne partie des élus de la majorité et de l'opposition concernant la Zac Confluences. Il a été dit que "l'état d'avancement du projet n'était pas suffisant et le travail de communication n'était pas à la hauteur". Sur d'autres projets, la SADEV94 n'a pas convaincu par sa transparence, ses montages financiers et la non-rentabilité de ses projets.

Pourquoi vouloir être actionnaires alors que tout se passe bien aujourd'hui comme vous l'avez rappelé ?

Dans le 92, c'est la SEM92 qui est l'aménageur privilégié du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et de la Région Île-de-France. D'ailleurs, les travaux effectués dans le Sud de Bagneux pour le remplacement de la barre des Tertres et le réaménagement de tout le quartier ont été portés par la SEM 92. C'est une réussite.

Concernant l'enveloppe de 2 M€, elle a déjà été un peu ponctionnée avec la prise de participation de la ville au sein du capital social d'IDF Habitat à hauteur de 196 121 € correspondant à 13,82 % du capital social de cette Société.

Dans le contexte économique actuel, ce 1,80 M€ restant aurait pu être employé beaucoup mieux que par la prise de participation dans la SADEV 94.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZANI. - Je sens une montée d'adrénaline de M. Alexanian, donc je vais adoucir ma question :

quelles sont les retombées positives pour notre commune qui peuvent justifier cette dépense de 507 000 € qui nous donne droit à entrer au capital de la SADEV à hauteur de 5 % ? Sûrement un poste d'administrateur mais sur combien de membres ? La question a été posée en commission. Enfin, nos parts sociales, naïvement, nous donnent-elles droit à un intérêt annuel, autrement dit, à des dividendes ?

Merci.

Mme le MAIRE. - C'est une SEM d'aménagement, ce n'est pas une entreprise du CAC 40 et heureusement d'ailleurs. L'argent qu'a la SADEV 94 sert à réaliser les opérations, à rémunérer son personnel et à continuer à avoir des projets de développement. Il n'y a pas de dividendes.

M. ZANI. - Elle fait des bénéfices.

Mme le MAIRE. - Pour l'opération que nous avons menée avec la SEM 92 dans le Sud, nous avons voté presque 680 000 € de boni. Ceux-ci sont revenus à la commune. Là, ce sera pareil pour les opérations d'aménagement. Le boni revient à la commune. Il est important de le souligner.

Il y a actuellement 20 membres au Conseil d'administration de la SADEV 94. Nous aurions évidemment un représentant.

Je pense important d'être dans l'outil d'aménagement et au cœur des stratégies et pas simplement d'avoir une sorte de prestataire sans participer aux choix stratégiques et aux orientations. C'est que l'on vous propose aujourd'hui.

Il est vrai que SADEV 94, comme son nom l'indique, est essentiellement actuellement dans le 94, mais vous savez probablement que les réorganisations institutionnelles en cours font que ces SEM sont en train de s'étendre sur le territoire de la métropole et de vouloir dépasser les frontières départementales.

La SEM 92 n'existe plus, cela s'appelle Citallios, c'est l'outil d'aménagement des Yvelines et des Hauts-de-Seine. On pourrait dire aussi : pourquoi y a-t-il cet outil avec les Yvelines ? Cela correspond à la stratégie politique du Président Devedjian de se rapprocher, de fusionner les deux départements. Nous sommes plus près du Val-de-Marne que des Yvelines, il nous semble donc plus intelligent de travailler avec nos voisins. Ce sont eux qui ont réalisé la Vache noire à Arcueil. C'est d'ailleurs comme cela que l'on a commencé à travailler avec SADEV 94, avant qu'on lui confie la ZAC écoquartier Victor Hugo. La SEMABA travaillait déjà avec la SADEV 94 car il y avait des échanges sur ce qui se passait d'un côté et de l'autre de la RD920. Il nous semble important de pouvoir nous inscrire dans quelque chose de plus durable qui n'a pas vocation non plus à donner toutes les opérations d'aménagement de la ville à la SADEV 94. Vous avez vu que, pour le PUP pour la colline des Mathurins, nous ne sommes pas du tout dans cette logique, nous sommes sur une autre logique d'aménagement. Nous aurons d'autres dossiers d'aménagement dans l'avenir pour lesquels nous aurons à décider de l'opportunité ou pas de les confier à SADEV 94. Il nous semble important d'être au cœur des décisions et d'y jouer un rôle plus important. C'est ce que je vous propose ce soir.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

5 - SOLIDARITE

SOLIDARITE DE LA VILLE DE BAGNEUX ENVERS LES SINISTRES DU MOZAMBIQUE SUITE A LA TEMPETE TROPICALE DEVASTATRICE DU 16 MARS 2019

Mme le MAIRE. - Étant donné qu'il est déjà tard, je ne prendrai pas beaucoup de votre temps. Vous l'avez compris, ce pays connaît une situation extrêmement difficile, précaire au niveau alimentaire, sanitaire, etc. Nous vous proposons d'accompagner, comme nous le faisons traditionnellement à hauteur de 1 500 €, trois partenaires : la Croix-Rouge Française, le Secours Populaire et Cités Unies France.

D'habitude, nous accompagnons la Croix-Rouge Française, le Secours Populaire et le Secours Catholique. Nous avons interrogé ce dernier qui nous a dit ne pas avoir de compte spécial solidarité avec le Mozambique, c'est la raison pour laquelle nous proposons de répondre à la sollicitation de Cités Unies France qui a adressé une demande à tous les Maires de France.

M. MARTIN. - Nous confirmons bien que c'est un pays pauvre, considéré parmi les plus pauvres du monde. Au niveau du programme des Nations-Unies, il est classé en termes de développement parmi les derniers, il faut les aider, c'est évident.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

6 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE BAGNEUX

AUTORISE MME LE MAIRE A PASSER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Mme BOUDJENAH. - C'est un point que nous avons examiné en commission de Délégation de Service Public le 14 mars dernier. Je rappelle que c'est lors d'une séance de notre Conseil, le 25 juin 2013, que nous avons pris la décision de créer une DSP pour gérer le service public de la fourrière. Le choix du délégataire se fait conformément au Code Général des Collectivités Territoriales tel que rappelé dans le rapport que vous avez.

Les critères d'appréciation des différentes offres se sont appliqués à tous les candidats : l'indemnisation versée par la ville au concessionnaire, la qualité du service proposé, les moyens humains et matériels affectés au service.

Nous avons reçu les candidatures de trois sociétés : la SARL DODECA, Clichy Dépannage et AD2R.

Une fois examinées les capacités techniques et financières de chacun, des négociations ont été engagées avec chacune de ces sociétés en respectant deux principes fondamentaux : la stricte égalité de traitement et la stricte confidentialité de chacune des offres présentées par les candidats. Il y a eu plusieurs auditions : une première organisée le 10 janvier à l'Hôtel-de-Ville qui a permis d'appréhender la pertinence de chacune des offres. Cette séance de négociation a aussi permis

d'identifier les forces et faiblesses de chacune des offres et de sélectionner celles qui présentaient le meilleur service rendu pour les usagers en tenant compte des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Les candidats ont ensuite jusqu'au 21 janvier pour compléter leur dossier.

Cette première phase de négociation a permis de prendre en compte l'analyse des offres présentées, les éléments présentés par chaque candidat et les compléments puisqu'ils pouvaient en faire.

L'offre de la Société AD2R s'est révélée à un niveau inférieur aux deux autres en restant très générale et peu argumentée sur certains aspects essentiels. Les deux offres restantes, DODECA et Clichy Dépannage, sont apparues comme répondant le mieux aux critères, elles ont donc été retenues pour poursuivre les échanges.

Par un courriel daté du 24 janvier des questions complémentaires leur ont été posées en leur demandant d'adresser leur réponse avant le vendredi 25 janvier à 17 heures. Je suis désolée, il faut que je sois très précise. Nous sommes donc passés à la phase de l'analyse des offres finales de ces deux candidats en reprenant les critères établis au départ tels qu'ils vous sont rappelés dans le rapport.

À propos des trois critères dont je parlais tout à l'heure :

- L'indemnisation versée par la ville au concessionnaire : en cas de propriétaire inconnu, introuvable et insolvable, sur cette dimension, la proposition de DODECA a été jugée comme raisonnable. En effet, elle ne porte que sur les catégories de véhicules immatriculés voitures particulières, pas sur les véhicules d'un poids total autorisé supérieur à 3,5 tonnes.

La proposition de Clichy Dépannage comprend un montant d'indemnisation pour chacune des catégories de véhicule. Pour les catégories autres véhicules immatriculés et voitures particulières, cette offre est légèrement inférieure à celle de DODECA.

- La qualité du service proposé : les deux offres étaient assez proches en matière d'amplitudes horaires d'ouverture puisqu'elles prévoient une possibilité de restitution des véhicules le dimanche, des conditions d'accueil de l'utilisateur qui se ressemblent. Pour DODECA, le téléphone est gratuit, le WiFi est disponible, les secrétaires sont polyvalentes. Pour Clichy Dépannage, le personnel est formé à l'accueil.

Les deux sociétés proposent des solutions adaptées à des situations particulières. Ainsi, DODECA propose une restitution humaine des demandes de restitution urgente. Cela permet notamment que sur demande de la Ville on puisse récupérer son véhicule 24 heures sur 24 ce qui est assez pratique.

La société Clichy Dépannage permet aussi une restitution 24 heures sur 24.

Pour les conditions d'enlèvement des véhicules les procédures sont très proches. DODECA propose une gestion humaine des demandes de restitution urgente. Cela permet notamment que, sur demande de la ville, on puisse récupérer son véhicule 24 heures sur 24, ce qui est quand même assez pratique. La Société Clichy Dépannage permet aussi une restitution 24/24.

Pour les conditions d'enlèvement des véhicules, les procédures sont très proches. Chez DODECA, la procédure confère une place importante à la police municipale. Chez Clichy Dépannage, l'accent est mis sur des démarches pour éviter les dégradations.

Les deux s'engagent sur la possibilité de faire des interventions 24 heures sur 24. Elles ont toutes les deux un logiciel permettant à la commune de consulter à distance les informations relatives à la gestion des véhicules.

Pour ce qui est du suivi et du contrôle de l'exploitation du service, DODECA propose d'envoyer un tableau récapitulatif hebdomadaire, l'envoi régulier d'un récapitulatif et de tenir une réunion chaque semaine.

Clichy Dépannage propose de son côté principalement la mise à disposition de fiches de suivi communicables à la commune sur demande.

Les coûts de restitution pour l'utilisateur sont identiques pour les deux sociétés.

Enfin, troisième critère, les moyens humains et matériels affectés au service. Ils sont suffisants chez les deux sociétés puisque les deux proposent l'affectation de chauffeurs et de véhicules dans des conditions équivalentes avec une possibilité d'augmenter ce nombre sur certains horaires ou en cas d'événement particulier.

S'agissant de la reprise de véhicules par l'épaviste, les deux sociétés prévoient une facturation du prestataire. La Société DODECA propose de facturer des frais de parking après 48 heures et la possibilité de livrer le véhicule.

De son côté, Clichy Dépannage propose de facturer le coût du transport entre son parc et l'épaviste ou bien le coût de préparation et la mise à disposition du véhicule si l'épaviste vient le chercher.

Pour les conditions d'enlèvement, les deux sociétés interviennent sur appel de la ville et font intervenir du personnel en fonction de sa géolocalisation dans un délai identique annoncé de 30 minutes.

DODECA propose de mettre à la disposition de la commune son site de Wissous doté d'une capacité de 360 véhicules légers. Clichy Dépannage propose de mettre à disposition de la commune son site de Bagneux (capacité de 250 véhicules), un site secondaire à Gentilly (capacité de 91 véhicules) et un site de délestage à Dammarie-les-Lys (capacité de 60 véhicules).

À noter que tous ces sites sont accessibles en transports en commun. Clichy Dépannage propose une navette sur demande à partir du commissariat.

Comment s'est achevée la procédure et que vous est-il proposé ce soir ? Les offres des deux sociétés sont très proches avec une différence de prix minime. Elles sont toutes les deux de bonne qualité, susceptibles de répondre parfaitement à nos attentes.

Cependant, l'offre de la Société DODECA favorise davantage les échanges avec la commune dans le suivi de la DSP en prévoyant notamment une place importante à la police municipale qui serait amenée à être impliquée tout au long de la délégation. Elle propose également, comme déjà évoqué, de ne facturer à la commune que l'enlèvement de ce l'on appelle les autres véhicules immatriculés, les voitures particulières, avec un tarif raisonnable au regard de la qualité du service proposé.

En outre, notre attention a été portée sur le projet d'aménagement de la ZAC écoquartier Victor Hugo qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 22 septembre 2014 portant déclaration d'utilité publique qui prévoit l'expropriation du site proposé par la Société Clichy Dépannage. Pourtant, l'offre de cette Société s'appuie fortement sur l'existence de ce site.

Lors des négociations, la Société Clichy Dépannage a répondu qu'à défaut de site de

remplacement, elle percevrait une indemnité conformément au code de l'expropriation pour leur éviction sans identifier un autre site de stockage.

En date du 25 mai 2017, la Préfecture a émis un arrêté préfectoral transférant le bénéfice de la DUP à l'établissement public foncier d'Île-de-France et, en date du 25 mai 2018, la préfecture a émis un arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire au bénéfice également de l'EPPFIF.

La parcelle visée par la Société Clichy Dépannage comme lieu de stockage des véhicules est stipulée dans ces deux documents. Or, les autres sites évoqués par cette Société, situés sur la commune de Gentilly et Dammarie-les-Lys sont de trop petite taille pour permettre d'exécuter la DSP de Bagneux notamment en assurant la continuité du service.

Aussi, malgré les interrogations que nous avons pu faire, la Société Clichy Dépannage n'a pas été en mesure de justifier qu'elle disposerait d'un site de stockage des véhicules pour l'ensemble de la durée de la délégation de service public, donc au terme de la procédure et de l'analyse que je vous ai longuement détaillée.

Il vous est proposé, en application des critères d'appréciation des offres et de sélection du délégataire, de retenir la Société DODECA.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?... Y a-t-il des remarques ?

M. ZANI. - En espérant que les véhicules abandonnés sur la voie publique et ceux gênant la libre circulation des autres usagers soient réellement mis en fourrière car quand on se promène dans la ville, nous avons l'impression que la DSP, pour la gestion d'une fourrière automobile pour le compte de la ville, n'existe pas. Plein de voitures jonchent les trottoirs. Des voitures sont là depuis deux mois et on se demande pourquoi elles ne sont pas enlevées alors que le Code de la route prévoit qu'au-delà de 7 jours, le véhicule est en contravention.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

On enlève très régulièrement des voitures. N'hésitez pas à porter le signalement directement à la police municipale ou à Antony Hamon ; vous lui envoyez un mail. Lutter contre ces voitures ventouses est une bataille quotidienne. Il faut savoir qu'il existe aussi des règles d'enlèvement auxquelles il ne faut pas contrevenir. Mais vous avez raison, c'est une bataille permanente, sachant que l'on intervient aussi beaucoup chez les bailleurs sociaux privés pour lesquels nous faisons des séries d'enlèvements, ce qui n'est pas du domaine public également, pour aider les bailleurs à débarrasser leur parking de véhicules ventouses, surtout que nous avons déjà des problèmes de stationnement.

Il s'agit d'un vote sur la DSP.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

7 - AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION TEMPORAIRE - DODECA

APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION TEMPORAIRE RELATIVE A LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE BAGNEUX A PASSER AVEC DODECA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Dans la foulée, on propose de prolonger de 3 mois la convention temporaire qui s'arrête au 15 avril pour faire la jonction avec la DSP que l'on vient d'approuver et laisser les délais de recours, etc.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

8 - PARTICIPATION DES HABITANTS

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME SESSION DE L'APPEL A PROJET CITOYEN

Mme BOUDJENAH. - En parallèle du dispositif budget participatif, la ville a lancé un autre dispositif appelé appel à projet citoyen dont la deuxième session s'est déroulée jusqu'à fin février. Une commission d'attribution s'est réunie pour examiner les 13 projets déposés. Quand il s'agit de particuliers et, en l'occurrence, 5 des 13 projets avaient été déposés par des particuliers, des acteurs non-associatifs, cela ne nécessite pas une délibération en Conseil municipal mais une décision nominative du Maire.

En revanche, pour les associations, en vertu de la délibération du 5 février dernier, il faut que cela passe devant le Conseil municipal.

Les 6 projets retenus pour bénéficier de subventions, au total de 15 600 €, sont des projets déposés par des associations : l'association Tous les Docs qui avait un projet avec notamment le CMP de Bagneux, Les Chevaliers de Bacchus dans le cadre de la fête de l'hiver à l'Abbé Grégoire, Bagneux Environnement pour un projet Jeunesse en Quête de Sens, Ressourcez-vous pour le Repair Café Bagneux, l'association le P'tit Prince pour le démarrage du Café Solidaire des Aidants, un projet lauréat du budget participatif qui commence ses activités, et l'association Futsal Bagneux Academy.

Nous proposons d'approuver ces attributions de financement.

M. MARTIN. - Nous sommes très favorables à ces projets citoyens qui sont des actions locales qui permettent d'améliorer concrètement le quotidien des habitants dans leur quartier, c'est une très bonne chose.

Je voulais juste rappeler que les projets citoyens représentent une tendance forte dans nos pays voisins comme l'Allemagne ou le Danemark. Ces initiatives ont encore du mal à émerger en France pour des raisons de contexte réglementaire et financier qui sont souvent moins favorables et marqués par le manque de flexibilité concernant les montages juridiques de ces projets.

J'espère que ce type d'initiative va se généraliser et que cela passera par une simplification juridique et financière, des conditions essentielles pour favoriser le développement de ces projets participatifs.

Mme le MAIRE. - Nous partageons tout à fait cela.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

9 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION TAEKWONDO DU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 4 000 EUROS A LA SECTION TAEKWONDO DU COMB POUR AIDER A LA PARTICIPATION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU AU JEUX OLYMPIQUES 2020 ET 2024

Mme le MAIRE. - Vous avez dû voir que la section taekwondo de Bagneux est inscrite dans du sport de haut niveau. Une athlète est pressentie pour participer aux JO 2024 et, depuis la rentrée de septembre 2018, 2 nouvelles athlètes sont pressenties pour participer aux JO de 2020. Toutes les 3 sont inscrites à l'INSEP et figurent sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Nous avons été sollicités par le COMB pour accompagner leur parcours de réussite. Nous proposons d'attribuer une subvention de 4 000 € pour un accompagnement. Nous solliciterons également le département des Hauts-de-Seine.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - C'est plus une question. Effectivement, on peut solliciter le département, mais du fait que ces athlètes sont considérés comme des athlètes de haut niveau qui ont des chances d'aller aux JO, cette fédération les accompagne-t-elle, leur donne-t-elle des aides ? Pas mal de fédérations octroient des aides financières à ces jeunes. Elles les accompagnent dans leur parcours sportif et professionnel (études).

Mme le MAIRE. - Oui, elles sont accompagnées par la Fédération. Elles ont beaucoup de déplacements à l'étranger.

Leur parcours de réussite nécessite aussi que les éducateurs sportifs du taekwondo les accompagnent dans les compétitions, etc. L'aide est aussi faite pour permettre ces accompagnements.

Nous avons eu une demande d'aide de 10 000 €. Nous avons proposé un soutien de 4 000 €.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

10 - CREATION D'UN RESEAU D'AGRICULTURE URBAINE ET D'ACTIONS ECOLOGIQUES CITOYENNES ET SOLIDAIRES

APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGEREE POUR LA CREATION D'UN RESEAU D'AGRICULTURE URBAINE ET D'ACTIONS ECOLOGIQUES CITOYENNES ET SOLIDAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PINARD. - La ville de Bagneux a fait du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie deux priorités pour le mandat municipal en cours. Les questions liées à la gestion écologique des espaces verts, à la promotion des énergies propres et à l'urbanisme durable constituent des enjeux majeurs travaillés dans un esprit de transversalité répondant aux défis issus de la COP 21.

Suite aux Conseils municipaux des 17 mai et 27 juin 2016, la signature de la convention cadre entre la ville de Bagneux et l'atelier d'architecture autogéré AAA survenue le 13 juillet 2016 a

permis de formaliser le partenariat visant à développer une stratégie globale tournée vers l'agriculture urbaine et des projets créateurs du lien social.

La première convention cadre a permis la réalisation d'ateliers de sensibilisation à l'environnement, la création d'une vingtaine de jardins partagés et la construction de divers équipements écologiques citoyens tels que le four à pain, la pergola, le récupérateur d'eau de pluie, les composteurs ainsi que le démarrage du chantier de l'agrocité.

L'association atelier d'architecture autogéré continue de développer des équipements de résilience urbaine en lien avec le tissu associatif comme l'association Bagneux Environnement.

Actuellement, l'agrocité appelle la participation des Balnéolais à divers ateliers tout le mois d'avril par exemple pour finir le mur de soutènement et participer au terrassement des bassins de phytoépuration, plus des ateliers : fours à pain, etc. qui continuent à fonctionner.

Afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la promotion de la nature en ville, il est nécessaire de renouveler la convention cadre de 2016 pour les années 2019 et 2020.

La nouvelle convention propose le versement d'une subvention de 15 000 € en 2019 renouvelée en 2020, correspondant aux dépenses nécessaires à la finalisation du projet porté par l'atelier d'architecture autogéré.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention cadre entre la ville de Bagneux et AAA fixant les droits et obligations des parties d'attribuer une subvention de 15 000 € en 2019 et 2020 ainsi que de valider les modalités de versement de la subvention, d'autoriser Mme le Maire de la ville de Bagneux à la signer.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Nous sommes d'accord.

Je voulais rappeler que les modèles collaboratifs dans lesquels les citoyens deviennent acteurs de leur projet cherchent à inverser la tendance actuelle qui vise à donner plutôt un rôle de consommateurs.

Nous sommes dans une société de consommation et ces initiatives donnent un rôle important. Le citoyen est acteur de ses propres projets, ce qui est une très bonne chose.

De plus, comme vous l'avez rappelé, à l'heure où s'accroissent les effets inconnus imprévisibles liés au changement climatique - les crises économiques, nous les connaissons - nous nous apercevons que notre qualité de vie se dégrade de jour en jour.

Si cette stratégie écologique, urbaine et participative par la création de réseaux locaux et de circuits courts économiques et sociaux peut contribuer à améliorer notre mode de vie, on peut tenter l'expérience.

Attention toutefois à trouver le juste équilibre entre ces activités écologiques, urbaines et participatives et les grands défis de demain : l'habitat, l'emploi, le développement économique, la mobilité, les espaces verts, l'attractivité de notre ville car cela a un coût et nécessite de réserver des terrains pour cette activité.

Dans la convention passée avec l'association AAA, elle s'engage à fournir, dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice, des documents : le compte rendu financier, les comptes annuels, les rapports de commission, le rapport d'activité.

Pourra-t-on avoir ceux de 2017 et de 2018 ? Nous entrons dans un nouveau cycle : 2019 et 2020.

Merci.

Mme le MAIRE. - Nous leur demanderons mais je pense que nous les avons, peut-être pas 2018, mais 2017 oui. Nous leur enverrons un courrier officiel.

Nous passons au vote.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

11 - LE TEMPS SUR MESURE

APPROBATION DU PROTOCOLE RELATIF AU PROJET "LE TEMPS SUR MESURE" ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, L'EPFIF ET LE GROUPEMENT BREMOND/LAMOTTE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Pour rappel, il s'agit du projet pour lequel le groupement piloté par les promoteurs Bremond et Lamotte a été désigné comme lauréat de l'appel à projets inventant la métropole du Grand Paris en octobre 2017 pour leur offre intitulée "le temps sur mesure". C'est pour cela que l'on a nommé le projet de cette façon.

Sur le site que l'on a nommé Blanchard/Croizart/Fortin, après l'avoir désigné lauréat, on a ouvert une phase de travail pendant 18 mois à laquelle on a associé l'établissement public foncier d'Île-de-France. Je vous rappelle que l'EPFIF nous accompagne, il possède un certain nombre de biens (pavillons, garages Renault et terrains dans le périmètre) et continue d'acquérir pour l'instant à l'amiable d'autres biens.

Nous avons travaillé pendant 18 mois pour définir les modalités de réalisation du projet et améliorer le bilan financier.

Au cours de cette période, l'offre financière du groupement a été améliorée. Aujourd'hui, elle se présente à 19,50 M€. Cela correspond encore à la fourchette basse que l'EPFIF avait établie pour le total des acquisitions foncières mais c'est sensiblement amélioré pour aller à une opération déclinée en 3 phases.

Dans les annexes, vous avez une carte avec des coloris différents (3 coloris de bleu) pour travailler en fonction de ce que l'on possède déjà et pour avancer de manière progressive sur ce rythme de construction pour au total aller à 25 000 m² de surface de plancher à dominante résidentielle (environ 370 logements au total dont 65 % en accession à prix libres, 10 % en accession à prix maîtrisés dont 5 % en habitat participatif, 5 % de logements locatifs intermédiaires et 20 % de logements sociaux) ainsi que 1 750 m² de surfaces d'activités et de commerces, dans l'idée qu'au total ce soit une programmation mixte associant des logements et des activités culturelles ou de type économie sociale et solidaire ainsi que de la production agricole. Dans l'offre "le temps sur mesure", il y a la proposition d'une ferme urbaine.

En parallèle, dans toute cette période, on a également travaillé à modifier le PLU puisque dans le PLU modifié et adopté par le Conseil de territoire Vallée Sud du Grand Paris, le 29 janvier dernier, on a introduit une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour le secteur Croizat/Fortin/Blanchard, une OAP spécifique pour encadrer ce projet et adapter les règles d'urbanisme en créant un secteur spécifique UTA.

Enfin, chose importante qui se retrouve dans le protocole : le projet se caractérise par une phase de préfiguration avec en particulier l'installation prochaine des Simone dans le pavillon du 17 bis rue Blanchard. Les Simone se proposent d'installer un tiers-lieu pour vivre mieux. C'est un projet porté par deux Balnéolaises, l'une sophrologue et l'autre naturopathe, donc un projet dédié à l'alimentation saine et locale, la réduction des déchets, la santé naturelle avec un espace de travail dénommé coworking-café. Elles développeraient un espace de santé naturelle et une épicerie de produits en vrac ou de produits bio en vente directe.

Hier soir en commission municipale, nous avons eu l'occasion de l'évoquer assez longuement, et c'est bien normal. Cette activité éphémère permettra également - c'est ce que l'on s'est dit à nouveau hier soir - de continuer de faire part auprès des habitants en particulier des riverains de l'avancée du projet. Cela a été fait également récemment au conseil de quartier.

Il est important de revenir vers les riverains en particulier qui se préoccupent de la manière dont ce projet va se mener et à quel rythme il va se construire, et en direction des habitants qui s'étaient fortement investis dans la vie citoyenne et qui nous avaient aidés à désigner le lauréat.

Je termine sur des éléments de calendrier : après le vote de ce protocole qui acte les modalités de réalisation et permet d'engager cette période de préfiguration, dès l'automne, on devrait avoir, enfin, les premières démolitions dont le garage Renault au carrefour Croizat et, au printemps 2020, le début de concertation sur les permis de construire de la phase 1.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Nous en avons longuement parlé hier car c'était le sujet le plus important, ce qui prouve que nous avons pas mal d'interrogations en tant qu'élus. Les habitants se posent aussi beaucoup de questions à l'égard de ce projet.

Le projet de protocole que vous nous présentez ce soir nous semble encore trop complexe ou trop confus à ce stade par rapport aux éléments que l'on nous présente, on en a très peu et il y a encore beaucoup d'inconnues car le projet est encore en réflexion avec des conditions importantes.

C'est un projet pour lequel le nombre d'acteurs est important. Il y a beaucoup de donneurs d'ordre dans ce projet. Dans le document de protocole, j'en ai compté une vingtaine entre la commune, l'établissement public foncier Île-de-France, l'acquéreur, l'ASCV, Antelia, le groupe Lamotte qui est mandataire, le groupe Brémond, Le POLAU (Pôle des arts Urbains), le promoteur Courtoisie, Casaco pour tout ce qui est économie sociale et solidaire, les Toits Vivants, Pratiques Urbaines, les Architectes Euro, etc. ainsi que d'autres architectes qui vont arriver plus tard. Cela a un coût.

On s'étonne du fait que l'on n'a pas de vision du montage financier. On a un chiffre effectivement : 19,50 M€. Vous dites que c'est la fourchette basse. Quand on sondera le sol (dès 2019, il va y avoir du sondage), on découvrira peut-être des choses qui vont encore augmenter le coût de ce projet qui dépassera sûrement 20 M€.

Pour pouvoir juger de manière objective ce dossier, nous avons besoin d'un document décrivant le statut de chaque parcelle car c'est un peu compliqué : quelles parcelles ont été vendues ou qui sont encore en cours de négociation avec les propriétaires ? On parle d'échéancier avec des lots. Sur ces lots, il y a encore des propriétaires. Si l'on pouvait avoir une synthèse et un état de l'ensemble des parcelles de tout ce secteur avec un statut par rapport au phasage que vous présentez, cela nous aiderait à mieux comprendre ce projet.

Vous nous avez parlé des Simone, nous avons compris que c'était un prêt temporaire, nous avons

compris que d'autres associations allaient arriver.

Pouvez-vous nous donner plus de visibilité sur ces autres locataires associatifs et leurs statuts ? Il est important de connaître.

Le garage Renault est une des premières opérations que vous allez démolir. Que va-t-il y avoir à la place, au moins temporairement durant cette phase ? Nous aimerions avoir plus de renseignements sur le remplacement de ce garage Renault.

Comme vous le disiez, les Balnéolais du quartier qui est assez large - ce ne sont pas que quelques rues, cela concerne une bonne partie du centre de Bagneux - sont inquiets. Ils se posent beaucoup de questions parce qu'il y a des propriétaires et des locataires. Je pense qu'il devient urgent de faire une réunion publique et pas uniquement des réunions de quartier qui sont très focalisées et auxquelles participent peu de monde. Cette réunion publique sera accueillie à mon avis par les Balnéolais du centre et de ce quartier avec optimisme.

Nous nous abstiendrons pour toutes ces raisons.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOUDJENAH. - Quelques éléments pour vous dire Monsieur Martin que, pour information, le protocole que nous allons adopter ce soir est un des premiers qui a abouti dans les 50 et 60 sites retenus lors de la première génération d'appel à projets "inventons la métropole du Grand Paris".

C'est aussi une nouvelle démarche, un nouveau type d'approche. Ce n'est pas une ZAC. Nous nous sommes proposé de rentrer dans cette démarche un peu innovante dans laquelle il faut aussi apprendre pas à pas à poser les bons jalons et les bonnes sécurisations pour savoir comment la ville, le promoteur et l'établissement public foncier d'Île-de-France, les 3 partenaires essentiels, vont travailler sur la durée car cela va durer de longues années.

Cela prouve qu'un peu partout on cherche à regarder comment on va fonctionner. On a une originalité supplémentaire, celle d'être sur un site relativement important avec une maîtrise foncière qui n'est aujourd'hui pas totale et des ambitions en termes de ce que nous voulons y mettre. Ce n'est pas pour dire qu'ailleurs ce n'est pas innovant, mais nous réclamions une innovation à laquelle nous tenions.

Pour aller vite, nous étions d'accord pour construire du logement y compris pour continuer à dynamiser notre centre ancien dans la perspective de la "concurrence" de la future centralité au pied des métros. On sent bien l'opportunité qui existe pour continuer à densifier de manière raisonnable, à avoir un centre-ville qui poursuit sa dynamisation, notamment pour faire vivre nos commerces, à amener du logement dans des proportions raisonnables avec une densité raisonnable (nous ne sommes pas au pied des métros) et à accueillir d'autres types d'activités en saisissant du fait qu'historiquement, avec les Ateliers Féraud, on pourrait avoir une dimension culturelle intéressante. Il y a l'idée de la ferme urbaine, etc. Tout cela, quand on a des exigences d'innovation, les équilibres financiers sont encore plus difficiles à trouver que sur des opérations plus classiques.

J'entends bien que vous trouvez que le protocole prouve qu'il y a encore du travail à faire. Je vous en sais gré tout à fait, mais quand on le parcourt, il n'y a pas de flou, il n'y a pas de confusion. Les choses sont claires sur le nombre de mètres carrés projetés, sur les montants des charges foncières

en fonction des mètres carrés d'accession de logements sociaux, intermédiaires, etc. L'offre financière du groupement est clairement identifiée aujourd'hui. Évidemment, des clauses sécurisent toutes les parties. Si d'aventure, cette offre financière s'avérait insuffisante pour pallier le montant d'acquisition foncière qu'il faudra faire au total, il faudra forcément renégocier mais dans la transparence et un cadre établi. Nous avons vraiment tenu à ce que le curseur ne se fasse pas sur la densité.

Pour rappel, puisque cela avait été dit au Conseil municipal lors du choix du lauréat, on a choisi ce projet pour son innovation mais aussi pour sa proposition de densité raisonnable. C'est ce que l'on affirme dans le protocole. Il nous sécurise pour continuer d'avancer dans ces proportions.

Sur le nombre d'acteurs importants, vous avez lu ce qu'il y a à la page 15, Monsieur Martin, il n'y a pas de confusion. Les acteurs qui vont participer à l'initiative des deux promoteurs, déjà dans le groupement au moment de l'offre, sont indiqués dans le protocole mais ceux qui ont la "responsabilité", donc ceux avec lesquels nous allons signer, c'est bien l'ASCCV que les deux promoteurs ont créé pour construire ce projet. Ce sont donc le Groupe Lamotte et le Groupe Brémond. Les choses sont claires.

Quant à revenir vers les habitants, je l'ai dit tout à l'heure, notre volonté est évidemment que, tout au long de ce projet, les habitants y soient pleinement associés. Je n'ai pas répondu à la question que vous avez posée sur le fait que nous allons investir les lieux. Il y a les Simone, un porteur de projet proposé par le Groupement et, en parallèle, dans les 18 mois, nous avons travaillé notamment avec Bernadette David, l'Adjointe aux associations, à imaginer que des biens appartenant à la ville ou à l'EPFIF dans le périmètre, vacants, qui ne seraient pas démolis tout de suite car il n'y a pas nécessité de les démolir, pourraient éventuellement servir à préfigurer des activités. Nous réfléchissons à les louer soit à des associations soit à des petites activités de type artisanal. Je pense à une couturière par exemple.

Tout cela est en train de se stabiliser. Je pense que, d'ici l'été, des occupations vont se concrétiser. Ce sera l'occasion de manière concrète d'inviter les habitants à des moments de rencontre ou des moments pour dialoguer avec les habitants sur l'ensemble du projet et son avancée.

Mme le MAIRE. - En complément de ce que dit Yasmine Boudjenah, nous sommes au tout début de ce projet même si le protocole qui vous est proposé montre qu'un travail intensif a été effectué avec les services de la ville depuis les débuts du jury d'"Inventons la métropole" qui a fait lauréat ce projet.

Je rappelle combien il est important que nous puissions maîtriser ce projet. Cela nous a semblé la réponse à l'appel à projets "Inventons la métropole", c'était aussi le moyen pour nous de nous pencher sur ce secteur en pleine entrée de ville de Bagneux, de ne pas laisser partir le foncier dans le désordre avec la volonté d'une rentabilité foncière maximale, sans essayer de proposer un projet mixte de logements, d'activités diversifiées. On parle d'économie sociale et solidaire, d'agriculture urbaine avec la ferme urbaine, etc. Nous voulions essayer de porter un projet différent et adapté à ce quartier.

Nous sommes au tout début du projet. Il va mettre du temps, il ne va pas se réaliser en un ou deux ans. C'est cette volonté que l'on essaie d'imprimer sur ce secteur pour que cela ne parte pas dans tous les sens, sans maîtrise ni ambition et que l'on n'ait pas les moyens de pouvoir y faire de l'innovation dans ce secteur, ce qui ne sera pas le cas sans projet global porté.

C'est aussi l'intention sur ce morceau de ville.

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

12 - LE TEMPS SUR MESURE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ETUDES GEOTECHNIQUES SUR LE PERIMETRE BLANCHARD/CROIZAT/FORTIN DANS LE CADRE DU PROJET "LE TEMPS SUR MESURE" ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE GROUPEMENT BREMOND/LAMOTTE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - La ville en prend en charge la moitié à hauteur de 20 000 € si le groupement se retire.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

13 - AVIS

AVIS CONCERNANT LE PROJET DE SUPPRESSION PAR LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE DES PLANS D'ALIGNEMENT SITUES SUR LA COMMUNE DE BAGNEUX FIGURANT SUR LE PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DU PLU

Mme le MAIRE. - Vous avez lu le rapport. C'est une demande du département.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

14 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT - COMPTES 2017

APPROBATION DES COMPTES 2017 DE GERAUD DANS LE CADRE LA DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

M. ROMERO AGUILA. - Je vous invite à prendre acte du rapport d'exploitation annuelle du délégataire le fils de Mme Géraud.

Deux effets marquants pour l'année 2017 :

- le changement de jour, d'horaires et de lieu du marché village qui a commencé en septembre 2017. Je crois que ce marché fonctionne assez bien. Je pense qu'il va pouvoir aux beaux jours être à son maximum. Pour l'animation du centre-ville, je crois qu'il joue pleinement son rôle d'animation commerciale et sociale.

- les travaux pour la rénovation du marché Léo Ferré qui, pour 2017, a permis l'affinement des études et du chiffrage, la concertation avec les habitants et les commerçants ainsi que le dépôt du permis de construire. Les travaux débutant en 2018 et devant s'achever, on peut s'avancer sans trop de risques, avant la fin de l'année 2019. Ils seront à peu près dans les clous.

On doit prendre acte de ce rapport.

Mme le MAIRE. - Nous en prenons acte.

Je vous remercie.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

15 - FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN ET SUBVENTION REGIONALE

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX ET DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE BAGNEUX, RELATIVES AU SUBVENTIONNEMENT DU PROJET DE RESSOURCERIE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. – Ce sont des subventions : la subvention au titre du FIM (Fonds d'investissement Métropolitain) de la métropole du Grand Paris à la commune de Bagneux à hauteur de 115 011,75 € HT et la subvention du dispositif soutien régional à la gestion des déchets à hauteur de 60 007,05 € HT pour la création d'une ressourcerie à Bagneux portée par l'association Bagneux Environnement.

C'est un beau projet, nous avons obtenu de belles subventions.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

16 - MUNICIPALISATION DE LA RD77A - AVENUES HENRI BARBUSSE, GABRIEL PERI ET RUE FROIDE (JUSQU'AU CROISEMENT AVEC JB FORTIN)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUNICIPALISATION AVEC UNE PRISE D'EFFET EN DEUX TEMPS (TRONÇON NORD ET SUD) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je propose de ne pas rentrer dans les détails, sauf s'il y a des questions. Cela a été vu en commission. Cela n'appelle pas de débat ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

17 - FLOTTE DE VEHICULES MUNICIPAUX

REFORME, REPRISE, ET CESSION A TITRE ONEREUX DE VEHICULES MUNICIPAUX

Mme le MAIRE. - Je suppose que cela n'appelle pas de débat ? Si, Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire. On se pose la question pourquoi la ville n'utilise pas les services en ligne du site Agorastore, spécialiste de ventes aux enchères du matériel d'occasion et des biens immobiliers des collectivités, entreprises, organismes publics auxquels de nombreuses communes font appel ou mieux encore prioriser le personnel communal pour l'achat d'un véhicule roulant ?

Une autre question : par quel biais, la publicité de la cession de ces véhicules a été publiée ? On l'ignore. On reste perplexe sur le profil du bénéficiaire de quatre véhicules Horty Fumel, fleuriste de son état situé dans un lieu-dit en Haute-Garonne.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Vous me posez des "colles" sur les véhicules, c'est votre habitude. M. Fabbri va vous répondre.

M. FABBRI. - Par ordre d'importance : la cession la plus importante, celle à la Société Mathieu de la balayeuse Grand Azura, est imposée et posée dans le cadre d'une reprise. Celle-là est complètement structurée, organisée dans le cadre d'une reprise.

Nous avons eu l'occasion d'échanger hier en commission sur cela, on a pour un bout des éléments en réforme et d'autres cédés à une valeur supérieure à celle de l'actif puisque cet actif est nul, les véhicules sont amortis.

Comme évoqué à d'autres reprises à propos de délibérations de même nature de réforme et de cession, la ville n'est pas dans une recherche d'enchère ou de vente au plus offrant sur des véhicules. Cela a à voir avec des usages ou des propositions faites. Nous sommes dans ce cadre de cession.

M. ZANI. - Monsieur Fabbri, vous ne répondez pas à une question qui est simple : par quel biais la publicité a-t-elle été faite ? Je m'explique. Si une publicité avait été faite, je me serais peut-être proposé acquéreur pour acheter moi-même un véhicule 300 €, 400 €, 500 €. À partir du moment où la vente est libre, elle ne peut pas privilégier un fleuriste à 800 kilomètres d'ici.

Vous ne répondez pas à ma question.

M. FABBRI. - Nous y répondrons ultérieurement, mais il est clair que nous sommes sur des logiques de modalité de travail, donc des véhicules horticoles des espaces verts vendus à des professionnels. C'est d'ailleurs indiqué ainsi dans la délibération. Nous ne sommes pas dans une vente au plus offrant, nous sommes dans une vente à des professionnels et c'est ainsi que les relations ont été posées entre les professionnels privés candidats et les professionnels de la municipalité. On vous indiquera comment le contact a été établi, sans souci.

M. ZANI. - C'est un fleuriste qui vend des voitures ?

Mme le MAIRE. - Ce sont les voitures d'espaces verts qui ont été redonnés à des fournisseurs d'espaces verts avec lesquels nous devons travailler. Je suppose que c'est cela, mais nous le vérifierons.

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*

18 - AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 872301

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 872301 RELATIF A LA MAINTENANCE, DEPANNAGE ET REMPLACEMENT DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIES ET DES MOYENS D'INTERVENTION (EXTINCTEURS, RIA ET PLANS DE SECURITE) - LOT N° 1 : SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE : ALARMES, SYSTEME DE DETECTION ET SYSTEME DE DESENFUMAGE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER.

Mme le MAIRE. - Nous avons rajouté un poste pour la crèche Graine de lune pour 642 €.

Je suppose qu'il n'y a pas de débat.

Nous passons au vote.

☉ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

19 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND

AUTORISATION DONNEE A L'ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES BALNEOLAISES DE RESTAURER L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND

Mme MEKER. - Dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Hermeland, qui ont débuté en décembre 2017, il a été constaté un problème structurel au niveau de la tribune de l'orgue et des travaux doivent être mis en œuvre afin de régler ce désordre, obligeant ainsi la ville à descendre l'orgue de sa tribune.

Cette tribune du XVIème siècle est une très belle tribune, elle est classée en même temps que l'église. C'est une très belle pièce architecturale. Elle était tout à fait dans le plan de restauration de la troisième tranche qui concerne l'intérieur de l'église, mais nous n'avions pas prévu de descendre l'orgue. Les analyses avançant, c'est normal, nous nous sommes aperçu qu'il y avait un dévers et qu'il fallait l'alléger pour mieux la restaurer.

La question de l'orgue était pendante. Cet orgue est tout à fait intéressant. Il est en très mauvais état. Il n'est pas joué sauf exceptionnellement et en particulier par l'organiste titulaire de Saint-Augustin qui l'a repéré. Il est venu jouer une ou deux fois il y a deux ou trois ans. Il a même enregistré la Passion selon Saint Mathieu à l'église Saint-Hermeland, pas avec cet orgue. Il connaît l'église, il aime l'orgue. Il fallait enlever cet orgue de cette tribune, il était impensable de le remettre sans le restaurer.

Vous aurez remarqué que la restauration de l'orgue n'était pas une priorité dans le programme des travaux de la restauration de Saint-Hermeland pour des raisons financières et d'ordre de priorité car le programme de restauration de Saint-Hermeland consiste à travailler sur les structures architecturales d'abord et, à l'intérieur, dans la troisième tranche, on y va pour remettre en place et restaurer des choses qui ne seraient pas assez dignes : améliorer le chauffage, etc.

L'orgue nous avait paru un peu superfétatoire, mais c'était sans compter l'élan citoyen.

Les travaux comprendront une restauration en vue de la conservation de l'orgue, la reprise du buffet ainsi que l'amélioration de sa qualité sonore avec l'ajout de deux jeux supplémentaires et la standardisation de son pédalier. Cet orgue n'est pas classé. Il va donc bénéficier de subventions parce que la Région Île-de-France subventionne beaucoup les orgues, ce qui n'est pas le cas dans toute la France. Il y a un vrai intérêt pour les orgues en Île-de-France.

Un marché public devra être lancé afin de déterminer par quel facteur d'orgue, il sera restauré. La restauration de l'orgue peut varier entre 37 800 € HT ou 59 848 € HT selon les devis déjà présentés. Le marché n'est pas encore ouvert. Ce décalage vient du fait que, soit on reste dans l'état actuel des jeux, soit on les augmente, ce qui permettra à cet orgue d'être un peu plus joué et de servir peut-être à nos classes CHAM, peut-être à notre conservatoire. Pour le moment, ce n'est pas un orgue classique qui permet de faire une classe d'orgue.

Pour ces travaux, une subvention peut être demandée auprès de la Région.

Nous avons choisi un système assez citoyen en permettant à l'association Les Amis des Orgues Balnéolaises de se constituer. Elle s'est constituée pour prendre en charge, avec la recherche d'une souscription citoyenne, la restauration de cet orgue.

Dans ce cadre, nous allons vers une solution qui permet à cette association d'assurer le suivi des travaux afférents à la restauration, ce qui va décharger la ville de ce travail. Par ailleurs, l'association aura la charge de participer à la collecte des fonds nécessaires de ces travaux.

Pour ce faire, nous devons établir une convention de mandat puisqu'en quelque sorte l'association sera une sorte d'assistant à maîtrise d'ouvrage. On va lui confier le travail de suivi des travaux de la restauration de l'orgue et de la recherche des subventions.

Une convention de mandat est donc en cours d'établissement afin de permettre à l'association d'assurer cette restauration pour le compte de la ville.

Cette convention a pour but d'acter les éléments juridiques, financiers ainsi que les responsabilités de chaque partie et de fixer, à l'issue du choix du facteur d'orgue, l'ensemble des modalités relatives à cette restauration.

Le coût de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ville sera arrêté à un Euro symbolique entre la ville et l'association.

Financièrement, dans le cadre de ce projet, les Amis des Orgues Balnéolaises peuvent obtenir une aide financière auprès de la Région Île-de-France au titre du programme de soutien investissement culturel, une participation du Diocèse qui subventionnerait l'opération à hauteur de 16 000 € et une participation de la ville estimée à 15 000 € HT maximum.

Cette participation correspond véritablement à l'enveloppe de la descente et de la remise de l'orgue. Étant donné que l'on est obligé de descendre l'orgue, on participe financièrement puisque l'on remet l'orgue en place du fait de la restauration de la tribune. Il est probable que cette enveloppe de 15 000 € vienne compléter la souscription faite par les Amis des Orgues Balnéolaises.

Mme le MAIRE. - Je suppose que tout le monde est d'accord.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

20 - RENOVATION DU MARCHE LEO FERRE : AMENAGEMENT DE LA PLACE

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE. - Nous entrons dans la phase 2 de réfection de la place pour 1 100 000 €. Il y a eu la CAO le 28 mars.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

21- TRAITEMENT DE CARRIERES, FONDATIONS PROFONDES ET RENFORCEMENT DE SOL

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - On m'autorise à signer les marchés correspondants. Il y a eu la CAO le 28 mars et vous avez le nom des entreprises désignées.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

22 - FOURNITURE DU MAGASIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES

Mme le MAIRE. - La CAO a eu lieu le 28 mars. Les entreprises ont été désignées.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

23 - TARIFS DES POLES ÉDUCATION ÉPANOUISSEMENT ET DROIT CITOYENNETE

APPROBATION DES GRILLES TARIFAIRES DES ACTIVITES SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL

Mme le MAIRE. - L'augmentation des tarifs de la restauration scolaire et des centres d'accueil périscolaires est de 1,5, à hauteur de l'inflation et, pour les accueils de loisirs sans hébergement et les activités spécialisées pour les séjours, elle est de 3 %. Je rappelle que l'on fait 3 %. Nous l'avons déjà expliqué au Conseil municipal l'année dernière. Nous sommes extrêmement bas par rapport aux autres collectivités.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous serons cohérents.

Mme le MAIRE. - Vous votez contre. Nous passons au vote.

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

24 - TARIFS DES POLES EDUCATION-EPANOUISSEMENT ET DROIT-CITOYENNETE

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES NON SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL

Mme le MAIRE. - Nous sommes aussi sur 3 % mais sur 1,5 pour les tarifs des activités hors quotient des centres sociaux et culturels.

Nous passons au vote.

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

ÉDUCATION

25 - REGLEMENT INTERIEUR DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS RELATIFS AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES

APPROBATION DU REGLEMENT

Mme le MAIRE. - Je propose de ne pas revenir dessus sauf s'il y a un souci ou une question.

Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

26 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A PASSER AVEC L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE

LA SIGNER

Mme le MAIRE. - VVL nous met à disposition un salarié pour 5 mois pendant la période d'été pour nous aider à préparer les séjours de vacances.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SPORTS

27 - MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EN FAVEUR DES COLLEGES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - On renouvelle la convention type avec les collèges du département des Hauts-de-Seine puisqu'elle était devenue caduque depuis la fin de l'année 2018.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION

28 - REMBOURSEMENT DES REPAS DES ENSEIGNANTS

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE REPRESENTÉ PAR MME LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES DANS LE CADRE DES REPAS SERVIS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES AU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. – La convention devenue caduque, nous la renouvelons avec le rectorat de l'académie de Versailles.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

29 - CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES REPAS PAR LE CCAS

APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES REPAS PAR LE CCAS DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une convention passée entre la ville et le CCAS pour la restauration des activités de retraités.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

30 - IVG MEDICAMENTEUSES PRATIQUEES AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'IVG MEDICAMENTEUSE A PASSER AVEC L'ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER ANTOINE BECLERE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE

MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - On va pouvoir pratiquer au CMS, ce qu'autorise la loi dans les centres de santé, l'IVG médicamenteuse qui est possible jusqu'à la fin de la cinquième semaine de grossesse.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je crois que c'est une très bonne chose.

COMMUNICATION

31 - TRAVAUX D'IMPRESSION

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE DE LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous prorogons le marché de 2 mois pour nous permettre de mener correctement l'appel d'offres.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

34 - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX DISPOSITIFS DE SANTE (MUTUELLE ET PREVOYANCE)

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX DISPOSITIFS DE SANTE (MUTUELLE ET PREVOYANCE)

35 - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX DISPOSITIFS DE SANTE (MUTUELLE ET PREVOYANCE)

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX DISPOSITIFS DE SANTE (MUTUELLE ET PREVOYANCE)

Mme le MAIRE. - Dans le cadre du budget primitif, on avait annoncé une participation de 30 000 € en termes d'actions sociales pour les droits des personnels. Nous doublons la participation des employeurs à la Prévoyance. Actuellement, 331 agents sont concernés. On augmente de 5 € par agent et par mois la participation au contrat de mutuelle labellisé. Aujourd'hui, 224 agents adhèrent à un contrat labellisé. Cela va nous permettre d'avoir une meilleure protection sociale pour les salariés de la commune. Je crois que c'est une bonne chose.

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 34 : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 35 : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INFORMATIQUE

32 - MARCHE PHOTOCOPIEURS

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LOCATION DE PHOTOCOPIEURS ET

MAINTENANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit de l'avenant numéro un au marché de location de photocopieur et de maintenance.

Pas de souci ?...

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Mme le MAIRE. - Pardon d'avoir sauté cette délibération et la suivante.

PERSONNEL

33 - EFFECTIFS**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?... Y a-t-il des remarques ?...

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

VOEUX

36 - MOTION**SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'ASSOCIATION "LES VILLES DU RER B SUD"**

Mme le MAIRE. - Nous proposons ce soir d'adopter le même vœu que celui adopté par l'association des Maires du RER B Sud. Ce vœu a été adopté à l'association. Il est passé dans plusieurs Conseils municipaux des communes voisines concernées.

Je ne reviens pas dans le détail sur les questions de transport du RER B, vous les connaissez aussi bien que moi. La situation s'est extrêmement dégradée ces 10 dernières années. C'est lié à un déficit clair d'investissements, à des retards récurrents, à des pannes. Cette situation fait que nous sommes de plus en plus sollicités, nous, les élus, sur ces questions.

Entre-temps, le Gouvernement a décidé de réaliser le Charles de Gaulle Express. Évidemment, les Maires des villes du RER B s'inquiètent du fait que ces travaux prévus déportent aux calendes grecques les investissements nécessaires pour le RER B sur un projet que le Gouvernement estime prioritaire, tandis que nous, nous estimons d'abord prioritaire de transporter nos populations et salariés dans des conditions décentes. Nous craignons que les travaux viennent encore plus perturber la régularité de la ligne. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Évidemment, le Président de l'association, Jean-François Viguière, nous a demandé de bien vouloir faire adopter aussi dans nos Conseils municipaux ce vœu.

Je vous propose de l'adopter sachant que la Région Île-de-France a aussi exprimé ses plus vives craintes sur le CDC Express, compte tenu des implications que cela aurait sur le RER B aujourd'hui.

M. ROMERO AGUILA. - Il faut absolument voter ce vœu mais il ne faudrait pas non plus exonérer la Région de la réalité de ce qu'elle engage. Elle ne peut pas découvrir aujourd'hui ce qu'elle a prôné il n'y a pas si longtemps.

Forcément, le sujet qui arrive est de se retrouver, un an avant l'élection, avec un RER B qui sera encombré et que Mme Péresse découvre également, puisqu'elle découvre beaucoup de choses comme vous avez pu le voir, quelques problèmes.

Il y a une manière préventive d'avancer pour que cela ne lui retombe pas dessus. Ne soyons pas totalement naïfs sur les raisons qui nous amènent à cette situation puisqu'elle est totalement d'accord pour cette ligne luxueuse. La réalité est bien celle-ci, cette ligne est faite pour quelques-uns au détriment du plus grand nombre. Ce sont essentiellement d'ailleurs des gens très fortunés venant pour la plupart de l'étranger.

Mme CILLIERES. - Je ne vais pas faire d'ajout à ce que vous venez de dire, Madame le Maire, je partage complètement votre propos. Je souhaiterais juste préciser que, pour la ligne du Charles de Gaulle Express, il est question d'une fréquentation d'environ 20 000 voyageurs/jour quand le RER B en transporte 900 000. J'en fais partie tous les jours. J'espère que nous obtiendrons l'unanimité sur cette motion qui vraiment appelle à une suspension du projet. Les discussions sont encore en cours. Il y a peut-être la Région mais l'État est derrière ce projet du Charles de Gaulle Express, qui, avant même la fin des négociations, a entamé les travaux. Il y a d'ailleurs des mobilisations dans la ville de Mitry. Mitry se bat aussi sur cela pour dire ce qui se passe.

Je trouve important que la mobilisation gagne du terrain. Il est positif que toutes les villes concernées parlent pour leurs habitants et les usagers du quotidien du RER B qui est devenu vraiment, j'insiste, catastrophique. Je le prends depuis une dizaine d'années, c'est très dur. Il n'y a pas un jour où il n'y a pas de problème. On en parlait récemment au Sénat dans le cadre du débat sur le projet de loi mobilité. Quand il pleut, il y a des problèmes. Quand il fait chaud, il y a des problèmes. C'est sans fin.

Je pense vraiment qu'il est important de demander à l'État notamment de suspendre le projet du Charles de Gaulle Express et que l'on se mette autour de la table pour injecter massivement des investissements pour améliorer le RER B, ses rames, le changement de ses rames plus rapidement, et le réseau. On parle du doublement du tunnel de Gare du nord. Cela fait vraiment partie de ces choses peut-être coûteuses mais essentielles pour améliorer le réseau et le quotidien de près d'un million de personnes, j'insiste, dont des milliers de Balnéolaises et de Balnéolais.

Beaucoup d'habitants qui habitent dans le grand sud parisien vont travailler à Paris. Il est important que l'on porte le prolongement de la ligne 4 qui, pour moi, sont des doubles batailles jusqu'à Robinson pour permettre de désaturer le RER B au profit des habitants notamment de Bagneux.

M. TUDER. - Comme le disait l'ensemble de mes collègues, je vous demande de voter à l'unanimité cette motion. On sait que la phase de travaux du Charles de Gaulle Express qui ne concernera qu'un nombre très réduit de voyageurs engendrera des perturbations sur le RER B. Actuellement, avec l'association des villes du RER B sud, nous travaillons d'arrache-pied avec la Direction de la ligne B pour trouver des solutions d'ici à 2025 pour améliorer l'offre et la desserte du Sud du RER. Tous ces efforts seraient mis à bas, ne serait-ce que par les travaux mis en place pour construire le Charles de Gaulle Express. On mettrait dans la balance quelques dizaines de milliers de voyageurs contre 800 000 à 900 000 voyageurs.

Beaucoup de gens utilisent le RER B, savent qu'au quotidien c'est très compliqué de voyager de bonne manière. Il ne faudrait pas non plus en rajouter. Comme je vous le disais, nous travaillons pour améliorer la desserte et l'offre actuelle sur le RER B et tout cela serait mis à bas, ne serait-ce

que par la phase travaux.

Mme MEKER. - Un mot, on ne peut pas parler de transition écologique sans parler d'amélioration des transports publics en Île-de-France, mais des problématiques concernent toute la France. Effectivement, cette motion est très importante. On ne peut plus continuer d'être transportés dans ces conditions. C'est absolument insupportable, pour la planète aussi.

Mme le MAIRE. - Tout à fait. Je pense qu'il y a un vote unanime.

☞ *VOTE : LE VOEU EST ADOPTE A L'UNANIMITE*

Mme le MAIRE. - Je vous remercie. Nous l'enverrons à tous les interlocuteurs.

37 - VOEU

VOEU RELATIF AUX MOYENS ACCORDES PAR L'ÉTAT A LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DES BLAGIS

Mme le MAIRE. - Ce vœu porte sur le financement de la Maison de la Justice et du Droit.

C'est un vœu commun aux quatre communes de l'ADIB (Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bagneux). On gère depuis de nombreuses années, ensemble avec le support de l'ADIB, la Maison de la Justice et du Droit, une décentralisation de la justice au plus près des territoires.

Notre MJD est une des MJD des départements d'Île-de-France qui fonctionne très bien. Elle a un nombre de permanences différentes : juridiques, techniques sur toutes les questions du surendettement, des droits des femmes, de la protection des victimes et, ce, malgré le fait que l'on n'ait plus de greffier depuis de très longues années dans cette MJD.

Nous proposons ce vœu en commun, les 4 Maires en ont discuté ensemble, pour faire part de nos inquiétudes auprès de la Préfecture puisque, actuellement, nous avons un financement tripartite entre les communes, le Conseil départemental et l'État.

L'État, au titre du FIPD (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) finançait jusqu'à présent cette MJD à hauteur de 30 000 €. Là on nous annonce que les critères du FIPD ont changé. La MJD ne rentrerait plus dans les critères.

Pour nous, c'est une situation difficile si la MJD n'est plus financée que par les collectivités. C'est tout de même un service décentralisé de l'État. Il faut savoir qu'avec la participation des villes et celle du département, on est nettement supérieur à la participation de l'État. Si, on nous enlève encore cette petite subvention... J'estime que c'est une toute petite subvention de l'État pour un grand service rendu sur le territoire.

Actuellement, on parle beaucoup des services de proximité. Des gens disent qu'ils ont besoin de services publics pour éviter d'engorger les tribunaux, des procédures inutiles.

Ce vœu vise vraiment à demander à Monsieur Le Préfet et au ministre de la justice que l'on continue d'être soutenu par l'État puisque les villes sont prêtes à continuer leur investissement qui n'a pas cessé d'augmenter au fil des années.

C'est géré très chichement, nous n'avons que deux salariés dont un qui est en emploi adulte relais. Nous ne sommes pas sur des dépenses de personnel très importantes. Ces deux personnels qui font fonctionner cette maison sont très dévoués. Il y a 8 000 visites ou interventions par an. C'est très important en termes d'activités.

Je pense que nous serons tous d'accord sur ce point.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Il a déjà été adopté dans les trois autres communes. Nous sommes les derniers à l'approuver.

Je vous souhaite une très bonne soirée.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 24 juin.

Merci.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 23 h 30.)